



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Document disclosed under the Access to Information Act
Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

CLOSED VOLUME VOLUME COMPLET

DATED FROM
À COMPTER DU

2000-02-16

TO
JUSQU'AU

2000-09-23

AFFIX TO TOP OF FILE - À METTRE SUR LE DOSSIER

DO NOT ADD ANY MORE PAPERS - NE PAS AJOUTER DE DOCUMENTS

FOR SUBSEQUENT CORRESPONDENCE SEE - POUR CORRESPONDANCE ULTÉRIEURE VOIR

FILE NO. - DOSSIER N°

VOLUME

RECEIVED
06/09/00



Manitoba

**Éducation
et Formation
professionnelle**

Bureau de l'éducation française
Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625
Courriel : bef@minet.gov.mb.ca

Édifice Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Évaluation
Télécopieur : (204) 948-3234

Le 23 août 2000

Madame Lise Toupin
Gestionnaire
Opérations et coordination régionale
(Ouest et Territoires)
Patrimoine canadien
15 rue Eddy
7e étage
Hull QC K1A 0M5

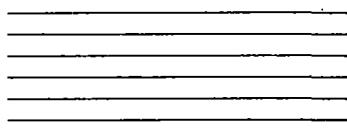
Madame,

J'accuse réception de votre lettre en date du 22 août 2000 et du chèque de 1 800 00,00 \$ représentant le dernier paiement de la contribution fédérale approuvée pour le Manitoba à titre des Mesures spéciales d'investissement en éducation pour la gestion scolaire en vertu des *Mesures provisoires relatives à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde pour 1999-2000*.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Guy L. Roy



NOTE

A l'attention : Louise Gleason

De la part de : Micheline Guilbeault

Objet : Mesures spéciales d'investissement en éducation

Date : Le 27 juillet 2000

Tu trouveras ci-joint la recommandation des services financiers qui permet de verser le dernier paiement 1999-2000 au gouvernement du Manitoba, dans le cadre des Mesures spéciales d'investissement en éducation.



Canadian Heritage
Financial Management

Patrimoine canadien
Gestion financière

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To/À : Micheline Guilbeault
Agente principale de programmes
Programmes d'appui aux langues officielles

From/De : Sylvie Godin
Analyste financier
Direction générale des finances
Subventions et contributions

Date : Le 25 juillet 2000

SUBJECT: Gouvernement du Manitoba - Mesures spéciales d'investissement en éducation

OBJET : Paiement final pour 1999/2000

1- Résumé du financement disponible pour l'année 1999/2000

La contribution fédérale approuvée pour l'année 1999/2000 est la suivante:

A. Développement de programme et services d'appui	\$ 3 450 000
B. Communautaire	\$ 150 000
C. Transport des élèves	\$ 0
D. Structure de gestion	\$ 0
TOTAL DISPONIBLE	\$ 3 600 000

2- Montant admissible

Montant disponible pour 1999/2000	\$ 3 600 000 (1)
Montant payé à ce jour (A)	\$ 1 800 000 (2)
Montant disponible	\$ 1 800 000(1) -(2)
Montant admissible avant transferts	\$ 3 481 968 (voir annexe)
Transferts	\$ 118 302 (voir annexe)
Montant admissible	\$ 3 600 000
Montant payé à ce jour (A)	\$ 1 800 000
MONTANT PAYABLE	\$ 1 800 000

3- Recommandation

Basé sur les états financiers certifiés nous pouvons effectuer le paiement final pour 1999/2000 au montant de \$ 1 800 000. Ce paiement doit être effectué en utilisant le montant du CAFE.


Sylvie Godin

Pièce jointe

e:\godins\memorandum\messpeciales.mg

Province de Manitoba
Mesures spéciales d'investissement en éducation - 1999/2000

# de Projet				Transferts disponibles			Transferts requis		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	Contribution du Canada *	Dépenses totales **	Montant Admissible	Transfert max (15%) (1) * 15%	Surplus (B) (1)-(3)	Moindre de (A) et (B)	Transfer max (A)	Déficit (B) (1)-(2)	Moindre de (A) et (B) (9)
A. Développement de programme									
A.1	1,000,000	974,903	974,903	150,000	25,097	25,097	150,000	0	0
A.2	500,000	575,000	500,000	75,000	0	0	75,000	75,000	75,000
A.3	350,000	393,302	350,000	52,500	0	0	52,500	43,202	43,202
A.4	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0	0
A.5	500,000	460,552	460,552	75,000	39,448	39,448	75,000	0	0
A.6	750,000	726,965	726,965	112,500	23,035	23,035	112,500	0	0
A.7	350,000	323,713	323,713	52,500	26,287	26,287	52,500	0	0
TOTAL A	3,450,000	3,454,435	3,336,133	517,500	113,867	113,867	517,500	118,202	118,202
B. Communautaire	150,000	145,565	145,565	22,500	4,435	4,435	22,500	0	0
C. Transport des élèves	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
D. Structure de gestion	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	3,600,000	3,600,000	3,481,698	540,000	118,302	118,302	540,000	118,202	118,202

* Provient de la lettre de la Ministre datée du 31 mars 2000 confirmant la contribution

** Provient des états financiers 1999/2000 certifiés par le bénéficiaire

N/A Financé entièrement par le Manitoba

CONCLUSION: Les transferts disponibles sont équivalents aux transferts requis. Le solde suivant peut être payé:

Dépenses admissibles (3)	\$ 3,481,698
Transferts requis (9)	\$ 118,302
Contribution totale (1)	\$ 3,600,000
Paiement effectué le 10 avril 2000	(\$1,800,000)
Montant payable	\$1,800,000

E:\godins\manitoba\mesurespeedu9900.123



Patrimoine canadien Canadian Heritage

AUG
AOUT 22 2000

Monsieur Guy L. Roy
Sous-ministre adjoint
Bureau de l'éducation française
Ministère de l'Éducation et de la
Formation professionnelle
Édifice Robert Fletcher,
1181, avenue Portage, pièce 509
Winnipeg (Manitoba)
R3G 0T3

Monsieur,

Au nom de la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Sheila Copps, j'ai le plaisir de vous faire parvenir un chèque au montant de 1 800 000 \$ représentant le dernier paiement de la contribution fédérale approuvée pour le Manitoba au titre des Mesures spéciales d'investissement en éducation pour la gestion scolaire en vertu des *Mesures provisoires relatives à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde pour 1999-2000*.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lise Toupin
Gestionnaire
Opérations et coordination
régionale (Ouest et Territoires)

P.j.

Canada





Public Works and Government
Services Canada

Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada

2752-00362572-1

PAYMENT DATE /
DATE DU PAIEMENT: 15 AUG. / AOÛT 2000

Dept. No. / N° min.: 135-cbo/BMC: 0300

CANADIAN HERITAGE

PATRIMOINE CANADIEN

Particulars - Détails

AMOUNT /
MONTANT

OUR REF: 1350:0000015715/2001

OI 511631

dernier vers. Invest. ed.

*Dernier vers. Invest. en education CAFE 99-2000

\$1800000.00

SEE REVERSE / AU VERSO



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

2752-00362572-1



HERITAGE
Pay to

PATRIMOINE
Payez à

**1800000.00

15 AUG. 2000
AOÛT

00001625

DIR (C)

\$**1800000.00

TRÉSORIER PROVINCIAL
PROVINCE DU MANITOBA
Bureau de la caissière
15, rue Eddy, 9e étage
Hull
Quebec
Canada
K1A 0M5

Receiver General for Canada / Le receveur général du Canada

Deputy Receiver General for Canada / Le sous-receveur général du Canada

000000 117 275200362572 11



Canadian Heritage
Financial Management

Patrimoine canadien
Gestion financière

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To/À : Micheline Guilbeault
Agente principale de programmes
Programmes d'appui aux langues officielles

From/De : Sylvie Godin
Analyste financier
Direction générale des finances
Subventions et contributions

Date : Le 25 juillet 2000

SUBJECT: Gouvernement du Manitoba - Mesures spéciales d'investissement en éducation

OBJET : Paiement final pour 1999/2000

1- Résumé du financement disponible pour l'année 1999/2000

La contribution fédérale approuvée pour l'année 1999/2000 est la suivante:

A. Développement de programme et services d'appui	\$ 3 450 000
B. Communautaire	\$ 150 000
C. Transport des élèves	\$ 0
D. Structure de gestion	\$ 0
TOTAL DISPONIBLE	\$ 3 600 000

2- Montant admissible

Montant disponible pour 1999/2000	\$ 3 600 000 (1)
Montant payé à ce jour (A)	\$ 1 800 000 (2)
Montant disponible	\$ 1 800 000(1) -(2)
Montant admissible avant transferts	\$ 3 481 968 (voir annexe)
Transferts	\$ 118 302 (voir annexe)
Montant admissible	\$ 3 600 000
Montant payé à ce jour (A)	\$ 1 800 000
MONTANT PAYABLE	\$ 1 800 000

3- Recommandation

Basé sur les états financiers certifiés nous pouvons effectuer le paiement final pour 1999/2000 au montant de \$ 1 800 000. Ce paiement doit être effectué en utilisant le montant du CAFE.


Sylvie Godin

Pièce jointe

e:\godins\memorandum\messpeciales.mg

BEST AVAILABLE COPY

Province de Manitoba
Mesures spéciales d'investissement en éducation - 1999/2000

# de Projet	Transferts disponibles						Transferts requis		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
	Contribution du Canada *	Dépenses totales **	Montant Admissible	(A) Transfert max (15%) (1) * 15%	(B) Surplus (1)-(3)	Moindre de (A) et (B)	(A) Transfer max	(B) Déficit (1)-(2)	Moindre de (A) et (B)
A. Développement de programme									
A.1	1,000,000	974,903	974,903	150,000	25,097	25,097	150,000	0	0
A.2	500,000	575,000	500,000	75,000	0	0	75,000	75,000	75,000
A.3	350,000	393,302	350,000	52,500	0	0	52,500	43,202	43,202
A.4	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0	0
A.5	500,000	460,552	460,552	75,000	39,448	39,448	75,000	0	0
A.6	750,000	726,965	726,965	112,500	23,035	23,035	112,500	0	0
A.7	350,000	323,713	323,713	52,500	26,287	26,287	52,500	0	0
TOTAL A	3,450,000	3,454,435	3,336,133	517,500	113,867	113,867	517,500	118,202	118,202
B. Communautaire	150,000	145,565	145,565	22,500	4,435	4,435	22,500	0	0
C. Transport des élèves	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
D. Structure de gestion	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	3,600,000	3,600,000	3,481,698	540,000	118,302	118,302	540,000	118,202	118,202

* Provient de la lettre de la Ministre datée du 31 mars 2000 confirmant la contribution

** Provient des états financiers 1999/2000 certifiés par le bénéficiaire

N/A Financé entièrement par le Manitoba

CONCLUSION: Les transferts disponibles sont équivalents aux transferts requis. Le solde suivant peut être payé:

Dépenses admissibles (3)	\$ 3,481,698
Transferts requis (9)	\$ 118,302
Contribution totale (1)	\$ 3,600,000
Paiement effectué le 10 avril 2000	(\$1,800,000)
Montant payable	\$1,800,000

E:\godins\manitoba\mesurespeedu9900.123

8122-3-1-99

COPIE

NOTE

A l'attention : Jean Carrier
Analyste financier
Direction générale des finances

De la part de : Micheline Guilbeault
Agente principale de programmes
Programmes d'appui aux langues officielles



Objet : Mesures spéciales d'investissement en éducation
Date : Le 19 juillet 2000

Tu trouveras ci-joint pour analyse, les états financiers certifiés 1999-2000 sur les Mesures spéciales d'investissement en éducation que le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle nous a soumis.

Pourrais-tu vérifier si le tout est conforme et me dire si nous pouvons effectuer le deuxième et dernier versement de 1999-2000? Si tu as des questions, n'hésite pas à communiquer avec moi au 994-4060.

Merci de ta collaboration.

Pièce jointe



Manitoba



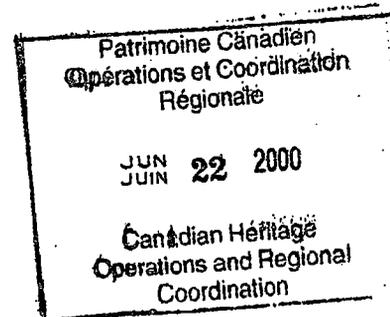
Éducation
et Formation
professionnelle

Bureau de l'éducation française
Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625
Courriel : bef@minet.gov.mb.ca

Édifice Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Évaluation
Télécopieur : (204) 948-3234

le 12 juin 2000



lire
Monsieur Pierre Gaudet
Directeur
Opérations et coordination régionale
Patrimoine canadien
15 rue Eddy
Hull QC K1A 0M5

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les «États financiers 1999-2000» selon les Mesures d'investissement en éducation, appuyant ainsi nombre d'initiatives et de projets ayant eu lieu à la Division scolaire franco-manitobaine n° 49. Ces États financiers permettront ainsi au Canada d'émettre, dans les meilleurs délais, le deuxième et dernier paiement de l'ordre de 1 800 000 \$ d'une contribution totale de 3 600 000 \$ pour l'année financière 1999-2000. Si vous avez des questions au sujet de ce document, n'hésitez pas de communiquer avec moi au (204) 945-6939.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales.

Le directeur des services de soutien,

Henri Grimard

/cl

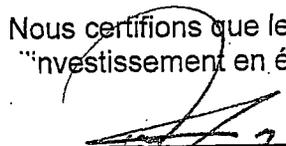
pièce jointe

ÉTATS FINANCIERS 1999-2000
1er avril 1999 au 31 mars 2000

**MESURES SPÉCIALES D'INVESTISSEMENT
EN ÉDUCATION**

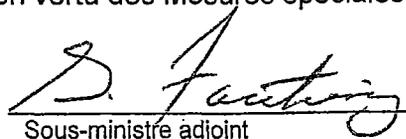
PROJETS OU ACTIVITÉS	DÉPENSES TOTALES	CONTRIBUTION DU CANADA	CONTRIBUTION DU MANITOBA
A. DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES ET SERVICES D'APPUI			
1. Mise en œuvre des programmes d'études	974 903 \$	1 000 000 \$	
2. Services aux élèves	575 000 \$	500 000 \$	
3. Programmation culturelle	393 302 \$	350 000 \$	
4. Phase d'accueil	600 000 \$		600 000 \$
5. Développement de nouveaux programmes en études professionnelles et technologiques	460 552 \$	500 000 \$	
6. Technologie de l'information	726 965 \$	750 000 \$	
7. Enseignement à distance	323 713 \$	350 000 \$	
TOTAL	4 054 435 \$	3 450 000 \$	600 000 \$
COMMUNAUTAIRE			
1. Promotion et recrutement	145 565 \$	150 000 \$	
TOTAL	145 565 \$	150 000 \$	
C. TRANSPORT DES ÉLÈVES			
1. Transport	80 000 \$		80 000 \$
TOTAL	80 000 \$		80 000 \$
D. STRUCTURE DE GESTION			
1. Appui spécial pour la structure et les petites écoles	320 000 \$		320 000 \$
TOTAL	320 000 \$		320 000 \$
GRAND TOTAL	4 600 000 \$	3 600 000 \$	1 000 000 \$

Nous certifions que les fonds fédéraux et provinciaux ont été dépensés en vertu des Mesures spéciales
d'investissement en éducation.


Sous-ministre adjoint
Division du Bureau de l'éducation française

Date

00-06-09


Sous-ministre adjoint
School Programs Division

Date

June 11/00

GCIMS

BEST AVAILABLE COPY

Minister
of Canadian Heritage



Ministre
du Patrimoine canadien

Ottawa, Canada K1A 0M5

MAR 31 2000

The Honourable Drew Caldwell, M.L.A.
Minister of Education and Training
Government of Manitoba
Legislative Building, Room 168
Winnipeg, Manitoba
R3C 0V8

Engagement
11/2/99

Dear Mr. Caldwell:

I am writing to you concerning your Government's proposal under the Official Languages in Education Program for 1999-2000 further to the ratification on August 16, 1999, of the *Canada - Manitoba Provisional Arrangements for Minority-Language Education and Second-Language Instruction for 1999-2000*.

As you know, I have approved the use of the minimum guaranteed contribution to Manitoba for this year for an amount of \$2,723,365. As per your request, I have authorized a transfer of \$575,956 from the minimum guaranteed contribution to the Infrastructure Support Category.

Moreover, further to your letter of March 21, 2000, I am pleased to confirm Canada's contribution of \$15 million over five years in support of the cost of a number of initiatives related to francophone schools governance, subject to a matching contribution from Manitoba. As an interim measure for the fiscal year 1999-2000, I have approved a contribution of \$3,600,000 under the Special Investment Measures in Education.

As of next fiscal year, I look forward to signing a Special Agreement based on a multi-year action plan to 2004. The multi-year action plan will highlight development projects whose objectives are to improve the quality of programs offered in the context of Francophone School Governance and is currently being discussed by our respective officials.

.../2

Canada's total contribution to Manitoba for this year's development measures under the OLE Program (\$2,147,409) and the Special Investment Measures (\$3,600,000) amounts to \$5,747,409. The approved measures are listed in the appendix to this letter. As agreed between our officials, the first payment of the approved contribution, in the amount of \$2,873,704.50, will be forwarded to the Department of Education.

In closing, I would like to confirm that, now that the new Protocol has been signed, we will begin working with provinces and territories to conclude new bilateral agreements based on an action plan covering the last three years of the Protocol to 2003. This approach is intended to simplify our administrative mechanisms and facilitate discussions with interests groups and minority-language communities. Our respective officials will continue discussions on the OLE draft action plan submitted by your Department.

I would like to thank you for your close co-operation in these matters. I look forward to your continued support in the official languages in education.

Yours sincerely,



Sheila Copps

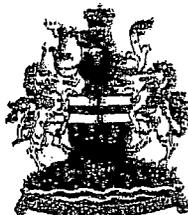
Attachment

**CANADA - MANITOBA PROVISIONAL ARRANGEMENTS FOR MINORITY-LANGUAGE EDUCATION
 AND SECOND LANGUAGE INSTRUCTION
 1999-2000 ANNUAL APPENDIX**

PROJECTS AND ACTIVITIES		DISTRIBUTION OF FEDERAL CONTRIBUTION					
		TOTAL COST \$	TOTAL FEDERAL CONTRIBUTION \$	MINIMUM GUARANTEED CONTRIBUTION \$	SUPPLEMENTARY FUNDS \$	FRENCH MINORITY LANGUAGE \$	FRENCH SECOND LANGUAGE \$
	SPECIAL INVESTMENT MEASURES IN EDUCATION						
A.	Establishment of curricula	1 000 000	1 000 000			1 000 000	
B.	Student Assistance	500 000	500 000			500 000	
C.	Cultural Programs	350 000	350 000			350 000	
D.	Integration Phase	600 000	0			0	
E.	Development of New Programs	500 000	500 000			500 000	
F.	Information Technologies	750 000	750 000			750 000	
G.	Distance Education	350 000	350 000			350 000	
H.	Promotion and Recruitment	150 000	150 000			130 000	
I.	Transportation	80 000	0			20 000	
J.	Special Support for Small Schools Structures and Programs	320 000	0			0	
	SPECIAL INVESTMENT MEASURES IN EDUCATION	4 600 000	3 600 000			3 600 000	

* An amount of \$60,000 was approved on February 28, 2000, under the Supplementary Funds for the project entitled Formation en soins de santé.

** An amount of \$321,000 was approved on September 30, 1999, under the Special Investment Measures in education funds for the project entitled Paul et Suzanne



CH2000-06957
cm

MINISTER OF EDUCATION AND TRAINING

Room 168
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

March 21, 2000

The Honourable Shella Copps, M.P.
Minister of Canadian Heritage
12th Floor, Jules Léger Block
Hull QC K1A 0M5

Dear Ms. Copps:

As you know, our officials have been working to formalize a renewed Canada-Manitoba Subsidiary Agreement for the Development of Francophone Schools Governance. It would appear however, that due to significant logistical and time constraints, it will not be possible to finalize all the proceedings-related to the formal agreement before the end of the current fiscal year.

Given these circumstances, I am writing to confirm Manitoba's intent in formalizing an agreement with the Government of Canada in this regard. Specifically, Manitoba is requesting a contribution of \$15 million over five years from Canada in support of the cost of a number of initiatives related to francophone schools governance. Manitoba is prepared to make a matching contribution to the same end. The proposed agreement will allow the Division scolaire franco-manitobaine No. 49 (DSFM) to carry out an action plan identifying a number of activities and initiatives. I would add that the DSFM will be required to adjust its initial action plan so that it concurs with the resources made available under the agreement.

I also want to indicate that, as agreed by our officials, it is appropriate that our respective governments establish interim measures for the fiscal year 1999-2000. These measures would allow funds to be flowed from each level of government to the DSFM before the end of the current fiscal year. According to

.../2



Our Past. Our Future. Our Celebration.
Notre passé. Notre avenir. Notre fête.

Page 2
Honourable Sheila Copps, M.P.

these arrangements, Canada and Manitoba would contribute \$3.6 million and \$1.0 million respectively. These measures are in full compliance with the contribution structure of the proposed agreement as shown in the attached schedule, and will allow funds to be flowed to the DSFM in a timely fashion.

I thank you for your positive attention to this request and await your reply.

Yours sincerely,



Honourable Drew Caldwell
Minister of Education and Training

Attachment

2000-03-21

PROPOSED CANADA-MANITOBA SPECIAL AGREEMENT ON SCHOOLS GOVERNANCE

SCHEDULE OF CONTRIBUTIONS

1999/2000 TO 2003/2004

	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	Total
Canada's Contribution	3,600.0	3,300.0	3,000.0	2,700.0	2,400.0	15,000.0
Manitoba's Contribution						
Schools' Finance Program	440.0	440.0	440.0	440.0	440.0	2,200.0
Other Grants	310.0	310.0	310.0	310.0	310.0	1,550.0
	750.0	750.0	750.0	750.0	750.0	3,750.0
Proposed Additional Contribution:						
Operating Expenditures	250.0	650.0	1,050.0	1,450.0	1,850.0	6,250.0
Capital and Other Expenditures		500.0	1,200.0	1,800.0	2,500.0	6,000.0
Total Proposed Additional Contribution	1,000.0	1,900.0	3,000.0	4,000.0	5,100.0	15,000.0
Combined Total Contribution	4,600.0	5,200.0	6,000.0	6,700.0	7,500.0	30,000.0



Diane Leclercq
03-29-2000 15:00

Envoyé par : Diane Leclercq

Pour : Paula Doyon/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Roseline Roy/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Adrian Wortley/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Nancy Renwick/West-Ouest/PCH/CA@PCH

cc :

Objet : La Liberté et CKSB

Pascal Dubé de la Liberté a communiqué avec moi pour savoir ce qui en était avec le dossier de la DSFM étant donné que le Ministre Caldwell avait maintenant pris une décision. La question était "Pour quand la signature de l'entente et est-ce que le Ministère du Patrimoine canadien est conscient des besoins financiers de la DSFM?"

J'ai aussi donné une entrevue à Eric Lalande de CKSB qui cherchait à savoir si nous allions signer l'entente avant de la fin de l'année financière.

Je m'en suis tenue aux énoncés médias dans les deux cas en ajoutant qu'on était conscient des besoins financiers de la DSFM et que nous étions en discussions avec la Province pour les mesures transitoires pour 1999-2000.

Pascal Dubé cherchait aussi à confirmer des propos de la DSFM qui prévoyait que la Province utiliserait des fonds d'immobilisation ou des fonds en nature pour sa contribution. J'ai confirmé que l'entente visait un financement de 50:50 en argent.

Manitoba**Éducation
et Formation
professionnelle****Bureau de l'éducation française**
Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625
Courriel : bef@minet.gov.mb.ca**Édifice Robert-Fletcher**
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Le 28 mars 2000

Évaluation
Télécopieur : (204) 948-3234Madame Diane Leclercq
Gestionnaire des opérations
Patrimoine canadien
C.P. 2160 - 275 avenue Portage
Winnipeg MB R3C 3R5

Madame,

Suite à nos discussions téléphoniques récentes à ce sujet, la présente réitère par écrit que la contribution du Manitoba pour 1999-2000, soit la première année d'une entente bilatérale à finaliser avec le Canada en matière de mesures spéciales pour la gestion scolaire, sera de l'ordre de 1 million de dollars répartis de façon préliminaire selon les rubriques suivantes :

Phase d'accueil :	600 000 \$
Transport des élèves :	80 000 \$
Structure de gestion (incluant les petites écoles) :	320 000 \$
Total :	1 000 000 \$

De plus, je tiens à souligner que cette répartition est sujette à une révision ultérieure à la lumière du Plan d'action révisé de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM) dûment approuvé par le Canada et le Manitoba.

Je vous prie d'agréer, Madame Leclercq, mes salutations cordiales.

Le directeur des services
de soutien en éducation,

Henri Grimard

c.c. Guy L. Roy

APPROVAL FORM / FORMULAIRE D'APPROBATION

CANADIAN HERITAGE/PATRIMOINE CANADIEN

MEDIA LIGNE/ÉNONCÉ MÉDIA

Sector/Secteur	Strategic Management
Issue/ Sujet	Appui financier à la Division scolaire franco-manitobaine
In response to/ En réponse à	Déclaration du Ministre provincial de l'Éducation du Manitoba, le Ministre Drew Caldwell
Reference No/ No de référence	
Date:	Le 28 mars 2000

APPROVALS/APPROBATIONS

Responsible DG/ DG Responsable du dossier	_____
Responsible ADM / SMA responsable du dossier	_____
DG Communications	_____

CONTACTS/PERSONNES-RESSOURCES

Program/Programme:	Diane Leclercq, Gestionnaire des opérations (p.i.) Manitoba
Communications:	Adrian Wortley (204) 983-7875
Spokesperson/ Porte-parole:	Louis Chagnon, (204) 983-0261

Exposé Média

BACKGROUND/HISTORIQUE

Current Status / Situation actuelle

- Lors d'une rencontre avec les médias le 28 mars, le Ministre Caldwell, ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba, a été interrogé par la presse francophone sur le versement, au cours des 5 prochaines années, d'une somme de 15 M \$ à la Division scolaire franco-manitobaine. Il a confirmé qu'une requête pour un montant équivalent a été acheminée à la ministre du Patrimoine canadien la semaine dernière.
- Les discussions entre les représentants des deux gouvernements sur la teneur du plan d'action de cinq ans sont toujours en cours. Le ministère a toutefois convenu avec la province de mesures transitoires pour assurer le versement de fonds à la province pour l'exercice financier 1999-2000.
- La recommandation à la Ministre pour 1999-2000 sera acheminée au cabinet de la ministre pour approbation au cours des prochains jours.
- Les médias sont anxieux de savoir quand l'entente sera conclue étant donné que la DSFM doit déposer son budget à la province, pour l'année en cours, avant le 3 avril 2000.

ISSUE/ENJEU

- Financement à la DSFM dans le cadre des Mesures spéciales pour l'enseignement des langues officielles en milieu minoritaire.

MEDIA LINES/ÉNONCÉS MÉDIA

- Le Ministère vient de recevoir une lettre du ministre Caldwell, datée du 21 mars dernier, dans laquelle la province confirme pour la première fois son engagement (voir copie ci-jointe).
- Le ministère entend donner suite au dossier dans les meilleurs délais.
- Les représentants du ministère poursuivent leurs discussions avec leurs homologues de la province sur l'entente de cinq ans. Le ministère est confiant de conclure une entente au cours des prochaines semaines.
- Le ministère a convenu avec la province de mesures transitoires pour assurer le versement de fonds à la province pour l'année financière 1999-2000. Les autorités provinciales devraient en informer la DSFM très bientôt.



Éducation
et Formation
professionnelle

Bureau de l'éducation française
Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625
Courriel : bef@minet.gov.mb.ca

Édifice Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Le 28 mars 2000

Évaluation
Télécopieur : (204) 948-3234

Madame Diane Leclercq
Gestionnaire des opérations
Patrimoine canadien
C.P. 2160 - 275 avenue Portage
Winnipeg MB R3C 3R5

Madame,

Suite à nos discussions téléphoniques récentes à ce sujet, la présente réitère par écrit que la contribution du Manitoba pour 1999-2000, soit la première année d'une entente bilatérale à finaliser avec le Canada en matière de mesures spéciales pour la gestion scolaire, sera de l'ordre de 1 million de dollars répartis de façon préliminaire selon les rubriques suivantes :

Phase d'accueil :	600 000 \$
Transport des élèves :	80 000 \$
Structure de gestion (incluant les petites écoles) :	320 000 \$
Total :	1 000 000 \$

De plus, je tiens à souligner que cette répartition est sujette à une révision ultérieure à la lumière du Plan d'action révisé de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM) dûment approuvé par le Canada et le Manitoba.

Je vous prie d'agréer, Madame Leclercq, mes salutations cordiales.

Le directeur des services
de soutien en éducation,

Henri Grimard

c.c. Guy L. Roy



Hilaire Lemoine
03/28/2000 05:21 PM

Pour : Roseline Roy/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Annie Lambert/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Paula Doyon/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Lise
Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH

Objet : Réf. : Ministre Caldwell 

Merci pour l'info.

Hilaire
Roseline Roy



Roseline Roy
28/03/2000 15:42

Pour : Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Annie Lambert/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Paula Doyon/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Lise
Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH

Objet : Ministre Caldwell

Diane Leclercq vient de nous informer que le Ministre Caldwell a déclaré à la presse ce matin que sa Province avait approuvé un montant de 15 millions pour le financement de la gestion scolaire. Il répondait à une question de la presse francophone à ce sujet lors d'une conférence de presse portant sur un autre sujet.

M. Caldwell aurait mentionné qu'il n'attend que la confirmation de la contribution fédérale. Diane a reçu un appel de la presse à ce sujet..

La recommandation à la ministre concernant le financement fédéral vient d'être complétée et sera envoyée dans le système aujourd'hui. Nous travaillerons, avec le soutien de Paula, sur une réponse à présenter à la presse locale.

Diane nous fera parvenir sous peu une ébauche de lignes média.

merci

 Lise Toupin
2000-03-14 18:33

Pour : Roseline Roy/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc :

Objet : Réf. : Texte de l'entente DSFM

Pour info. On s'en parle.

----- Envoyée par Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA le 2000-03-14 18:40 -----


Yvan Déry
 2000-03-14 18:15

Pour : Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Annie Lambert/HullOttawa/PCH/CA@PCH

Objet : Réf. : Texte de l'entente DSFM 

Le texte présentement en discussion avec la province part d'une entente-type «flexible» que nous avons fourni... mais comme le dit Louis, plusieurs des modifications demandées par la province sont inacceptables (pour nous et le bureau régional), notamment le fait que la province se lave totalement les mains face au plan d'action de la DSFM (la DSFM est responsable directement devant nous...).

Mais puisque nous parlons d'une entente pour l'an prochain et que cette année est une «année de transition» (nous avons convenu avec la région et la province d'adopter le modèle de la Colombie-Britannique), il n'y a pas d'urgence à conclure un texte d'entente. Lise et moi recommandons d'attendre le début avril pour discuter de cette entente, **Nous**, la **région** et la **province**, à tête claire.

Si nous allons trop vite, nous risquons de nous en faire passer qui seront difficile à digérer.

Hilaire Lemoine

 Hilaire Lemoine
2000-03-14 16:19

Pour : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Yvan Déry/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Annie Lambert/HullOttawa/PCH/CA@PCH

Objet : Texte de l'entente DSFM

Louis soulève un point important. Avons-nous un modèle qui pourrait lui être utile et qui permet la flexibilité dont il aura besoin?

Hilaire

----- Envoyée par Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA le 15/03/2000 16:26 -----

 Louis Chagnon
13/03/2000 09:24

Pour : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA, Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH

Objet : Texte de l'entente DSFM

Lise,

Les discussions se poursuivent sur la portée du texte de l'entente du financement de la DSFM. Cependant avant de s'aventurer trop loin dans les discussions, pourrais-tu nous indiquer si vous prévoyez l'utilisation de gabaris ou textes 'génériques' étant donné que d'autres ententes du même genre sont en cours?

Je ne veux pas que Diane et Henri perdent leur temps à discuter quelque chose qui pourrait être désuet d'ici quelques semaines. Ceci serait aussi très mal reçu de la province.

Si un texte formulaire est prévu, il faudra tout de même qu'il y ait assez de flexibilité pour assurer que les conditions particulières qui reignent ici soient reconnues. On veut éviter de s'en faire passer d'autres....

Sinon nous allons procéder avec les discussion car des changements de taille s'imposent à la dernière proposition de la province.



Lise Toupin
2000-03-10 08:34

Pour : Yvan Déry/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Mireille Guitard/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Louise Gleason/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Roseline Roy/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Michèle Blais-Chauvin/HullOttawa/PCH/CA@PCH

Objet : Manitoba

Comme je te l'ai déjà mentionné, Louis Chagnon m'a confirmé les montants prévus dans le cadre des négociations avec la province quant à la gestion scolaire à savoir :

1999-2000	3,6 M \$
2000-01	3,3 M \$
2001-02	3,0 M \$
2002-03	2,7 M.\$
2003-04	2,4 M \$

TOTAL 15 M \$

Je voulais juste m'assurer que nous pourrions bien verser les 3,6 M \$ cette année alors que le montant initialement inscrit sous Mesures spéciales pour le Manitoba était de 2,5 M \$ je crois. Avais-tu fait le changement suite à notre brève conversation?

MERCI!

BEST AVAILABLE COPY



Hilaire Lemoine
03/06/2000 05:39 PM

Pour : Yvan Déry/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Annie Lambert/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Mireille Guitard/HullOttawa/PCH/CA@PCH

Objet : Entente DSFM

Pour info. Je parlerai à Louis demain et je vous en donne d'autres nouvelles.

Hilaire

----- Envoyée par Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA le 07/03/2000 17:46 -----



Louis Chagnon
06/03/2000 14:29

Pour : Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA
cc : Bill Balan/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH

Objet : Entente DSFM

J'ai rencontré le Ministre des finances Greg Sellinger vendredi et Guy Roy et cie. ce matin. Nous sommes maintenant très près d'avoir une entente acceptable.

Tel que discuté avec toi à Yellowknife le problème auquel fait face la province en est un de perception et de positionnement politique pour Sellinger. Le niveau minime d'investissement des dernières années le place dans une position difficile... à savoir comment justifier des augmentations considérables dans un contexte provincial déficitaire.

Greg avait convenu de nous donner un aperçu de tout les investissements qui seraient faits au cours des prochaines années ainsi que de clarifier la provenance des argents, ce qui est fait. Je suis maintenant satisfait que la province y apporte du sien et qu'en bout d'entente elle investira à un niveau soutenu et convenable.

Afin de bien positionner la contribution de la province nous avons opter de regarder tous les investissements qui se feront dans les prochains 4 ans , l'année en cours étant presque échu. Le but cette année est de couvrir le déficit et de s'assurer que ce déficit, injustifiable soit-il, ne se reproduira pas dans les années subséquentes. En plus des augmentation régulières, la DSFM bénéficiera d'augmentations de 100K par année par le biais de l'entente. Je me sens confortable que le grand portrait représente tous les argents nouveaux qui seront investis. (supplément transport, préscolaire Lavallée, contributions discrétionnaires, St. Claude, coûts supplémentaires St. Vital, coûts supplémentaires fonctionnement, etc.) Nous devons faire preuve d'un peu de latitude mais en bout de ligne le 50-50 est respecté et la DSFM bénéficiera directement d'une contribution réelle qui devrait stabiliser sa base. Au bout des cinq ans nous serons à parité et pourrions incorporer la contribution fédérale dans l'entente bilatérale. Nous serions à un montant prévu de 2,5M. (reste à faire). La DSFM aura bénéficié d'investissements de 30M dans l'enseignement en français sans pour autant que ces augmentations aient créé des attentes grandioses que ni l'un ou l'autre des palier gouvernementaux puisse supporter.

Nous nous entendons aussi qu'une revue du régime financier de la DSFM est de rigueur sans quoi

nous demeurerons à la merci des pressions constantes nous ne pourrons réagir de façon convenable.

Diane travail maintenant sur le texte de l'entente et la province nous fournira un tableau révisé des versements prévus. Nous devons obtenir une revue finale et hâtive de nos services juridiques et une approbation ministérielle d'ici la fin du mois.

Quelques points à noter:

Daniel Boucher joue le rôle d'intermédiaire avec la DSFM. Il se veut complètement d'accord avec ce qui est proposé et va indiquer l'appui de ``la communauté). Daniel a rencontré Sellinger en fin de semaine pour en discuter.

On prévoit une rencontre table ronde avec la DSFM dès les documents finalisés.

A noter en première année (année courante 99-2000) on prévoit une contribution fédérale de \$3,6M. **SVP mettre ce montant de coté.**

Ces montants seront en baisse au cours des années pour finir à \$2,4 en 2003-2004. (contribution totale du fédéral \$15M et de la province \$15M.

En dernière année de l'entente

Hilaire si tu as une chance, svp me donner un coup de fil pour que je puisse clarifier quelques points.



Patrimoine canadien Canadian Heritage

Sous-ministre Deputy Minister

Hull (Québec)
K1A 0M5

Hull, Quebec
K1A 0M5

le 21 février 2000

8122-3-1-99

forme

NOTE À L'INTENTION DE L'HONORABLE SHEILA COPPS

**NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE SPÉCIALE
RELATIVE À LA GESTION SCOLAIRE AU MANITOBA**

(Pour signature)

RÉSUMÉ

- Les ministres Caldwell et Selinger, du Manitoba, vous ont écrit le 26 janvier 2000 pour exprimer leur insatisfaction quant à l'offre fédérale de 10 M\$, sur cinq ans, présentée dans le cadre de la négociation du renouvellement d'une Entente spéciale relative à la gestion scolaire au Manitoba.
- Le gouvernement du Manitoba sollicite une contribution fédérale de 3 M\$ par année du gouvernement fédéral et propose une contribution provinciale de 2 M\$ par année.

*Note Min
9/10/00*

Contexte

- L'Entente spéciale précédente a expiré le 31 mars 1999. En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral a versé 15 M\$ sur cinq ans.
- Les négociations sont en cours depuis plusieurs mois; la dernière rencontre a eu lieu à la fin novembre 1999 et, depuis ce temps, les discussions se poursuivent. Une rencontre prévue en janvier a été reportée à la demande de la province.
- Les ministres Caldwell (Éducation et Formation) et Selinger (Services en français) vous ont écrit le 26 janvier 2000 pour exprimer leur insatisfaction quant à l'offre fédérale de 10 M\$, sur cinq ans, présentée dans le cadre de la négociation du renouvellement de l'Entente spéciale.

.../2

- 2 -

Considérations

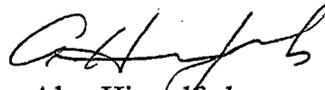
- ° L'offre fédérale de 10 M\$ sur cinq ans est substantielle, considérant le fait que le Manitoba reçoit également des montants importants en vertu du financement régulier du Programme des langues officielles dans l'enseignement (24,9 M\$ sur quatre ans) et en vertu d'une entente auxiliaire pour le développement du Collège universitaire de Saint-Boniface (6 M\$ sur 5 ans).
- ° En vertu de la dernière Entente spéciale, le gouvernement fédéral a contribué un montant de 3 M\$ par année alors que le Manitoba ne versait que 750 000 \$ par année, et ce, malgré son engagement de verser une contribution égale à celle du gouvernement fédéral. Nous insistons cette fois-ci non seulement pour que la contribution du Manitoba soit égale à celle du gouvernement fédéral, mais aussi pour qu'elle provienne entièrement de fonds nouveaux.
- ° Il est important de rappeler à la province qu'elle reçoit maintenant 1 M\$ de plus par année en vertu du Minimum garanti, et que ces fonds, destinés à des projets de développement, peuvent être utilisés au besoin pour aider la Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM) à réaliser certains de ses projets de développement.
- ° Nous ne croyons pas qu'il soit opportun pour vous, à ce stade-ci des négociations, de rencontrer les ministres manitobains concernés. Nous croyons plutôt que les discussions devraient se poursuivre entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux, ce qui nous permettrait d'envisager, entre autres, des arrangements administratifs pour répondre à des besoins urgents de la province en permettant par exemple un étalement plus important des fonds fédéraux en début d'entente.

.../3

- 3 -

Recommandation

- Nous vous recommandons de signer la lettre ci-jointe aux ministres Caldwell et Selinger réitérant la position du gouvernement fédéral dans ce dossier.



Alex Himerfarb

Pièces jointes

Préparé par:

Michèle Blais-Chauvin, Programmes d'appui aux langues officielles, 994-3802

Norman Moyer, Identité canadienne, 994-2164

Minister
of Canadian Heritage



Ministre
du Patrimoine canadien

Ottawa, Canada K1A 0M5

The Honourable Drew Caldwell, M.L.A.
Minister of Education and Training
The Honourable Greg Selinger, M.L.A.
Minister Responsible for French-Language Services
Government of Manitoba
Legislature Building, Room 168
Winnipeg, Manitoba
R3C 0V8

Dear Messrs. Caldwell and Selinger:

I am writing in response to your letter of January 26, 2000, regarding renewal of the Canada-Manitoba Special Agreement for Francophone Schools Governance. I want to emphasize the value my department and I place on school governance.

It is important to recall that Manitoba will receive \$24.9M in regular funding under the Official Languages in Education Program (OLEP) over four years. Under the Canada-Manitoba Subsidiary Agreement on the development of the *Collège universitaire de Saint-Boniface*, Manitoba will receive an additional \$6M over five years.

Considering the overall federal OLEP funding allocated to Manitoba, I strongly believe that our offer of \$10M over five years is a fair one that could be complemented, if necessary, with regular OLEP funds. For instance, the increase of \$1M per year of Manitoba's regular OLEP funds under the Minimum Guarantee, an increase that is intended for development activities, could be used to support the *Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM)* with specific development initiatives.

.../2

- 2 -

Under the first Canada-Manitoba Special Agreement, both governments were committed to contributing an equal amount for the duration of the Agreement. As mentioned in your letter, federal funding amounted to \$3M per year; however, during the same period, Manitoba's additional funding per year was \$750,000. I would like to reiterate our position that under a renewed Special Agreement, Manitoba's contribution must be clearly identified as new provincial funds and be at least equal to the federal contribution.

At this stage of the negotiations, I suggest that our officials continue their discussions because I am confident that a resolution to our differences can be achieved once all possibilities have been examined. For instance, we are prepared to support Manitoba and the *DSFM* in addressing pressing needs by offering flexibility in the allocation of our \$10M total contribution. To this end, we would be open to discussing with you arrangements whereby a greater portion would be disbursed in the initial years of the Special Agreement.

In conclusion, once we have completed our discussions, I would be pleased to participate with you in the signing ceremony for a new Special Agreement.

Please accept my best wishes.

Yours sincerely,

Sheila Copps



Canadian Heritage

Patrimoine canadien

File # :

CH2000-02499

No de fichier:

db

To: Alex Himelfarb
Pour :

Date

FEB 11 2000

Subject / Objet

Response regarding Canada-Manitoba Special Agreement

From: Norman Moyer
De :

Approved by: Hilaire Lemoine

[Handwritten signature]

Pierre Gaudet

[Handwritten initials]

Lise Toupin

[Handwritten initials]

Your signature
Votre signature

Information

For Comments
Observations

Remarks / Remarques

I want to speak with Norman before this goes (signed)

Prepared by: Michèle Blais-Chauvin, Programmes d'appui aux langues officielles, 994-3802
Préparé par :



Patrimoine canadien Canadian Heritage

Sous-ministre Deputy Minister

Hull (Québec)
K1A 0M5

Hull, Quebec
K1A 0M5

NOTE À L'INTENTION DE L'HONORABLE SHEILA COPPS

**NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE SPÉCIALE
RELATIVE À LA GESTION SCOLAIRE AU MANITOBA**

(Pour signature)

RÉSUMÉ

- Les ministres Caldwell et Selinger, du Manitoba, vous ont écrit le 26 janvier 2000 pour exprimer leur insatisfaction quant à l'offre fédérale de 10 M\$ sur cinq ans présentée dans le cadre de la négociation du renouvellement d'une Entente spéciale relative à la gestion scolaire au Manitoba.
- Le gouvernement du Manitoba sollicite une contribution fédérale de 3 M\$ par année du gouvernement fédéral et propose une contribution provinciale de 2 M\$ par année.

STET

X

REPRINT

STET

Contexte

- L'Entente spéciale précédente a expiré le 31 mars 1999. Sous cette entente, le gouvernement fédéral a versé 15 M\$ sur cinq ans.
- Les négociations sont en cours depuis plusieurs mois; la dernière rencontre a eu lieu à la fin novembre 1999 et depuis ce temps, les discussions se poursuivent. Une rencontre prévue en janvier a été reportée à la demande de la province.
- Les ministres Caldwell (Éducation et Formation) et Selinger (Services en français), vous ont écrit le 26 janvier 2000 pour exprimer leur insatisfaction quant à l'offre fédérale de 10 M\$ sur cinq ans présentée dans le cadre de la négociation du renouvellement de l'Entente spéciale.

.../2

- 2 -

Considérations

- L'offre fédérale de 10 M\$ sur cinq ans est substantielle, considérant le fait que le Manitoba reçoit également des montants importants sous le financement régulier du Programme des langues officielles dans l'enseignement (24,9 M\$ sur quatre ans) et en vertu d'une entente auxiliaire pour le développement du Collège universitaire de Saint-Boniface (6 M\$ sur 5 ans).
- En vertu de la dernière Entente spéciale, le gouvernement fédéral a contribué un montant de 3 M\$ par année alors que le Manitoba ne versait que 750 000 \$ par année, et ce, malgré son engagement de verser une contribution égale à celle du gouvernement fédéral. Nous insistons cette fois-ci non seulement pour que la contribution du Manitoba soit égale à celle du gouvernement fédéral mais aussi pour qu'elle provienne entièrement de fonds nouveaux.
- Il est important de rappeler à la province qu'elle reçoit maintenant 1 M\$ de plus par année sous le Minimum garanti, et que ces fonds, destinés à des projets de développement, peuvent être utilisés au besoin pour aider la Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM) à réaliser certains de ses projets de développement.
- Nous ne croyons pas qu'il soit opportun pour vous, à ce stade-ci des négociations, de rencontrer les ministres manitobains concernés. Nous croyons plutôt que les discussions devraient se poursuivre entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux, ce qui nous permettrait d'envisager, entre autres, des arrangements administratifs pour répondre à des besoins urgents de la province en permettant par exemple un étalement plus important des fonds fédéraux en début d'entente.

.../3

- 3 -

Recommandation

- ° Nous vous recommandons de signer le projet de lettre ci-joint aux ministres Caldwell et Selinger réitérant la position du gouvernement fédéral dans ce dossier.

Alex Himerlfarb

Pièces jointes

Préparé par:

Michèle Blais-Chauvin, programmes d'appui aux langues officielles, 994-3802

Norman Moyer, ~~Citoyenneté~~ et Identité canadienne, 994-2164

X

Minister
of Canadian Heritage



Ministre
du Patrimoine canadien

Ottawa, Canada K1A 0M5

The Honourable Drew Caldwell, M.L.A.
Minister of Education and Training
The Honourable Greg Selinger, M.L.A.
Minister Responsible for French-Language Services
Government of Manitoba
Legislature Building, Room 168
Winnipeg, Manitoba
R3C 0V8

Reprint

Dear Messrs. Caldwell and Selinger:

I am writing in response to your letter of January 26, 2000, regarding renewal of the Canada-Manitoba Special Agreement for Francophone Schools Governance. I want to emphasize the value my department and I place on school governance.

It is important to recall that Manitoba will receive \$24.9M in regular funding under the Official Languages in Education Program (OLEP) over four years. Under the Canada-Manitoba Subsidiary Agreement on the development of the *Collège universitaire de Saint-Boniface*, Manitoba will receive an additional \$6M over five years.

Considering the overall federal OLEP funding allocated to Manitoba, I strongly believe that our offer of \$10M over five years is a fair one that could be complemented, if necessary, with regular OLEP funds. For instance, the increase of \$1M per year of Manitoba's regular OLEP funds under the Minimum Guarantee, an increase that is intended for development activities, could be used to support the *Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM)* with specific development initiatives.

.../2

Canada

- 2 -

Under the first Canada-Manitoba Special Agreement, both governments were committed to contributing an equal amount for the duration of the Agreement. As mentioned in your letter, federal funding amounted to \$3M per year; however, during the same period, Manitoba's additional funding per year was \$750,000. I would like to reiterate our position that under a renewed Special Agreement, Manitoba's contribution must be clearly identified as new provincial funds and be at least equal to the federal contribution.

At this stage of the negotiations, I suggest that our officials continue their discussions because I am confident that a resolution to our differences can be achieved once all possibilities have been examined. For instance, we are prepared to support Manitoba and the *DSFM* in addressing pressing needs by offering flexibility in the allocation of our \$10M total contribution. To this end, we would be open to discussing with you arrangements whereby a greater portion would be disbursed in the initial years of the Special Agreement.

In conclusion, once we have completed our discussions, I would be pleased to participate with you in the signing ceremony for a new Special Agreement.

Please accept my best wishes.

Yours sincerely,

Sheila Copps

Minister
of Canadian Heritage



Ministre
du Patrimoine canadien

Ottawa, Canada K1A 0M5

The Honourable Drew Caldwell, M.L.A.
Minister of Education and Training
The Honourable Greg Selinger, M.L.A.
Minister Responsible for French-Language Services
Government of Manitoba
Legislature Building, Room 168
Winnipeg, Manitoba
R3C 0V8

Dear Messrs. Caldwell and Selinger:

no italics

I am writing in response to your letter of January 26, 2000, regarding the renewal of the *Canada-Manitoba Special Agreement for Francophone Schools Governance*. I would like to reiterate the importance of school governance, both to myself and to my Departments ~~and me~~. *want to emphasize value my department and place on*

~~In the context of our discussions, it is of great importance to recall that Manitoba will be receiving \$24.9M in regular funding under the Official Languages in Education Program (OLEP) over four years. Under the *Canada-Manitoba Subsidiary Agreement on the development of the Collège universitaire de Saint-Boniface*, Manitoba will also receive an additional \$6M over five years.~~ *no italics*

Considering the overall federal OLEP funding allocated to Manitoba, I strongly believe that our offer of \$10M over five years is a fair ^{one} offer that could be complemented, if necessary, with regular OLEP funds. For instance, the increase of \$1M per year of Manitoba's regular OLEP funds under the Minimum Guarantee, ^{an} increase that is intended for development activities, could be used to support the Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM) with specific development initiatives. *italics real*

Under the first Canada-Manitoba Special Agreement, both governments were committed to contributing an equal amount of funds for the duration of the Agreement. As mentioned in your letter, federal funding amounted to \$3M per year; however, during the same period, Manitoba's additional funding per year was \$750,000. I would like to reiterate our position that under a renewed Special Agreement, Manitoba's contribution must be clearly identified as new provincial funds and be at least equal to the federal contribution.

.../2

- 2 -

At this stage of the negotiations, I ~~would like to~~ suggest that our officials continue their discussions, ^{because} as I am confident that a resolution to our differences can be achieved once all possibilities have been examined. For instance, we are prepared to support Manitoba and the DSFM in addressing pressing needs by offering flexibility in the allocation of our \$10M total ^{total} contribution. To this end, we would be open to discussing with you arrangements whereby a greater portion of our total contribution ~~of \$10M~~ would be disbursed in the initial years of the Special Agreement.

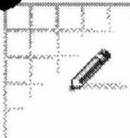
In conclusion, once we have completed our discussions, I would be pleased to participate with you in the signing ceremony for a new Special Agreement.

Please accept my best wishes.



Yours sincerely,

Sheila Copps

Hilaire Lemoine
2000-02-16 18:52

Pour : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Michèle Blais-Chauvin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc :

Objet : Réf. : DSFM Rencontre avec Guy Roy

Pour info.

Hilaire

----- Envoyée par Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA le 17/02/2000 19:00 -----



Hilaire Lemoine
16/02/2000 18:51

Pour : Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH
cc : Bill Balan/West-Ouest/PCH/CA@PCH

Objet : Réf. : DSFM Rencontre avec Guy Roy 

J'aime ça. Ça suppose que la province investit davantage dans la DSFM et c'est ce qu'on veut. De notre côté, on est plus généreux et très accommodant. Souhaitons un deal! J'attends de tes nouvelles.

Hilaire

Louis Chagnon



Louis Chagnon
16/02/2000 14:51

Pour : Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Bill Balan/West-Ouest/PCH/CA@PCH
cc :

Objet : DSFM Rencontre avec Guy Roy

Hilaire

A défaut d'un entretien avec Sellinger, j'ai rencontré Guy Roy cet après-midi. Guy est SM par intérim. Henri Grimard s'est joint à nous.

Voici les point saillants:

M. Sellinger à maintenant le controle de ce dossier. Caldwell prend ses directions de Sellinger quant à cette entente.

La province ne peut prendre d'engagement de l'ordre de \$3M par année.

Guy présentera aujourd'hui le scénario suivant à Sellinger pour son approbation.

Entente en principe sur les points suivants:

- On s'entend que les besoins réels de la DSFM ne sont pas bien cernés.
- On s'entend aussi que \$2M par année de part et d'autre est probablement insuffisant.
-

Principes de base:

- Ceci est une entente ponctuelle de 5 ans.
- Les contributions sont appariées - 50-50
- On travail de concert afin qu'au bout de cinq ans, l'opération de la DSFM s'inscrive au sein de PLOE. Ceci veut dire une augmentation à PLOE en temps et lieux.
- La DSFM devra fournir un plan révisé et détaillé de ses dépenses projetées au cour de la durée de l'entente. (à être fait dans les prochaines semaines)
- On pourrait considérer une avance en \$ à la DSFM. (à revoir dans les prochains jours)
- On discutera en plus amples détail la ventilation spécifique (croissant-décroissant)... j'ai indiqué un certain niveau de flexibilité sur les cinq ans.

Financement:

- PCH -\$2.5 M par année sur 5 ans (total \$12.5M)
- Manitoba - \$2.5 M par année sur 5ans. total \$12.5M (\$11.0 ``nouveau``)
- Le \$2.5M du Manitoba comprend le \$750K sur les deux premières années seulement. (99-00 et 00-01) En année 3 ce sera tout de l'argent nouveau.

Guy me revient sur la réaction de Sellinger. Si c'est dans l'affirmative, on prévoit une rencontre d'ici peu.



DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

« Apprendre et grandir ensemble »

Destinataire : Michelle Blais-Chauvin
Patrimoine canadien

Expéditeur : Nicole Fouasse

Télécopieur : (819) 953-6580

Date : Le 16 février 1999

Pages : 3 (y compris la page de garde)

La présente communication est destinée à la personne ou au bureau ci-haut mentionnés et pourrait contenir des renseignements confidentiels qui font, en vertu de la loi, l'objet d'une dispense en matière de communication. Si vous recevez cette communication par erreur, veuillez téléphoner à l'expéditeur.trice ou l'opérateur.trice immédiatement par téléphone, au numéro suivant : 878-9399. Merci.

La lettre en date du 15 septembre a été envoyée par la DSFM seulement. La lettre en date du 30 septembre était une lettre type envoyée à tous les ministres d'éducation des provinces de l'Ouest et du Nord.

télécopie

Expéditeur :
Division scolaire franco-manitobaine n° 49
Case postale 204
485, chemin Dawson
Lorette MB R0A 0Y0

(204) 878-9399
Télécopieur : (204) 878-9407

ADM-10-94-003



DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

Case postale 204 485 chemin Dawson

Lorette MB R0A 0Y0

Tél. : (204) 878-9399 Téléc. : (204) 878-9407

Président : Aurèle Boisvert

Vice-président : André Carbonneau

Le 30 septembre 1998

L'honorable Linda G. McIntosh
Ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle
Palais législatif, pièce 168
Winnipeg MB R3C 0V8

Madame,

Par la présente, la Commission scolaire franco-manitobaine veut partager avec vous nos préoccupations sérieuses vis-à-vis la pénurie de matériel didactique en français et vous demander votre collaboration afin d'y accorder les ressources nécessaires pour y remédier.

Cette pénurie de matériel didactique touche généralement toutes les matières et tous les niveaux scolaires. Dans l'immédiat, ce sont entre autres les cours de mathématiques et de sciences de la nature qui en souffrent.

Nous reconnaissons que les maisons d'édition parfois sont réticentes à publier du matériel didactique en français à cause du nombre relativement moins élevé d'élèves inscrits aux cours de français. Par conséquent, il devient important que les provinces se concertent en vue de la création de matériel pédagogique en français. Nous voulons donc vous demander d'établir et de développer des partenariats avec les autres provinces de l'Ouest canadien afin d'arriver ensemble à des solutions à ce problème. Nous croyons que le partage des coûts de développement de matériel entre les provinces devrait nous permettre d'avoir accès au matériel requis.

Selon nous, il n'est pas acceptable que les différents ministères de l'Éducation exigent l'enseignement d'un cours sans fournir en même temps les ressources didactiques nécessaires. Nos élèves ont droit à une éducation de qualité comparable à celle offerte dans les autres écoles.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la Commission scolaire franco-manitobaine,

Aurèle Boisvert

RP/lis



DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

Case postale 204 485 chemin Dawson
Lorette MB R0A 0Y0
Tél. : (204) 878-9399 Téléc. : (204) 878-9407

Président : Aurèle Boisvert

Vice-président : André Carbonneau

Le 15 septembre 1998

Madame Linda McIntosh
Ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle
Pièce 168, Palais législatif
Winnipeg MB R3C 0V8

Madame McIntosh,

Dans votre lettre du 19 mai 1998, vous reconnaissez d'emblée qu'il est souhaitable, voir nécessaire, que les nouveaux programmes d'études distribués dans les écoles soient accompagnés de listes de matériel d'appui. Vous mentionnez aussi que la situation n'est pas simple. À qui le dite-vous.

Le manque de ressources et de document d'appui en français est un problème chronique dont la gravité ne fait que s'accroître. La standardisation des programmes d'études et des mesures de connaissances par le biais de tests provinciaux font qu'il n'est plus suffisant de s'improviser des ressources avec les moyens du bord. Cette pénurie est encore plus flagrante dans les cours de sciences, de mathématiques et de technologies dû au manque de manuels scolaires. Il est donc impératif que la documentation anglaise préparée en fonction des programmes d'études soit aussi disponible en français. Il est nullement acceptable d'avoir les mêmes exigences sans octroyer les mêmes ressources à tous.

Nous saluons les efforts apportés au développement de partenariat et à l'élaboration de stratégies à long terme pour la production et la traduction de matériel didactique en français. Mais, comme vous le savez sûrement, plusieurs de ces initiatives sont des projets de longue haleine. Comment longtemps les élèves franco-manitobains devront-ils attendre, comment longtemps pourront-ils attendre. Nous devons équiper notre jeunesse d'aujourd'hui avec les outils qu'ils auront besoin pour relever les défis et combler les exigences de demain.

Nous vous demandons de reconsidérer l'octroi de financement supplémentaire au développement de ressources françaises pour répondre aux besoins immédiats et futurs. Le besoin est alarmant!

Dans l'espérance d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame McIntosh, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président de la Commission scolaire franco-manitobaine,

Aurèle Boisvert

cc Guy L. Roy, sous-ministre adjoint, Bureau de l'éducation française

16/12/98



Office of the Minister
Box 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6

Rec

30 NOV 1998

DIVISION
FRANCO-MANITOBAINE

Le 9 novembre 1998

M. Aurèle Boisvert
Président
Commission scolaire franco-manitobaine
Division scolaire franco-manitobaine
Case postale 204
485, chemin Dawson
Lorette (Manitoba)
R0A 0Y0

Monsieur Boisvert,

Je tiens à vous remercier pour votre lettre en date du 30 septembre. À l'aide de cette dernière, vous nous informiez que la Commission scolaire franco-manitobaine a de sérieuses préoccupations vis-à-vis la pénurie de matériel didactique en français. Il y a quelques années, le Yukon avait des préoccupations similaires. Aujourd'hui, la situation s'est grandement améliorée.

Près de 15 000 jeunes francophones (M-12) habitent les quatre provinces de l'ouest et les deux territoires. Le Yukon reconnaît sans contestation que ces élèves ont un droit irréfutable de recevoir une qualité d'éducation équivalente à celle de nos élèves anglophones. Ce droit est reconnu par la jurisprudence canadienne en vertu de *La charte des droits et libertés*.

Les Canadiens ont certaines attentes en matière d'éducation et c'est pourquoi, il est souhaitable d'oeuvrer en collaboration. À cet égard, en 1993, dans le but d'améliorer la qualité de tous ses programmes d'études, le Yukon a bien volontiers accepté de se joindre aux Territoires du Nord-Ouest et à quatre autres provinces de l'ouest en signant le *Western Canadian Protocol*. En décembre de la même année, une composante francophone fut ajoutée à ce protocole initial sous: *Le Protocole de collaboration concernant l'éducation de base dans l'ouest canadien*. L'une des premières recommandations qui en ressort est que les provinces de l'Ouest et les territoires livrent un enseignement de qualité à leurs élèves francophones. Pour ce, il a fallu examiner la possibilité de développer des programmes d'études en commun, veiller à leur mise en oeuvre et à leur évaluation tout en s'assurant de bien fournir les ressources appropriées.

Depuis la signature du Protocole de l'Ouest, le Consortium de l'Ouest canadien a réalisé un bon nombre d'initiatives en appui à l'éducation française. L'élaboration de cadres communs pour *Français langue première (M à 12)* et *Mathématiques (M à 12)* ont été développés. Pour en faciliter leur mise en oeuvre, une évaluation de matériels didactiques et l'élaboration de bibliographies annotées ont également été entreprises. De nombreux projets éducationnels n'ont cessé de voir le jour depuis ce temps.

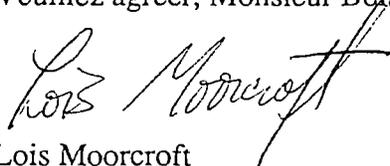
Comme nos collègues voisins, le Yukon croit fermement à rechercher, à améliorer et à fournir des matériels pédagogiques français de haute qualité. Ces derniers aideront nos jeunes francophones à recevoir dans leur langue maternelle un enseignement à leur mesure.



Si vous avez besoin de plus amples renseignements sur cette question, je vous prierais de communiquer avec notre coordonnateur territorial, M. Gilbert Lamarche. Vous pouvez le rejoindre à la:

Division des programmes de français
Ministère de l'Éducation
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6
Téléphone: (867) 667-8237 Télécopieur: (867) 393-6366
Courrier: gilbert.lamarche@gov.yk.ca

Veillez agréer, Monsieur Boisvert, mes sentiments les plus distingués.



Lois Moorcroft
Ministre de l'Éducation



DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49 J3.d.

Case postale 204 485 chemin Dawson

Lorette MB R0A 0Y0

Tél. : (204) 878-9399 Téléc. : (204) 878-9407

BEST AVAILABLE COPY

Présidente : Yolande Dupuis

Vice - président : Adrien Caillier

Le 30 novembre 1998

Madame Nicole Hennessey, présidente
Fédération nationale des conseillères
et des conseillers scolaires francophones
10991 Shellbridge Way, bureau 280
Richmond BC V6X 3C6

Madame Hennessey,

L'enseignement dans les salles de classes a fait un tournant drastique depuis les quelques dernières années avec l'avènement des nouvelles technologies et, afin de répondre à ces nouvelles exigences, les ministères de l'Éducation mettent sur pied une panoplie de nouveaux programmes d'études.

Ces nouveaux programmes d'études ne sont pas fournis, dans la majorité des cas, avec des logiciels et le matériel d'appui en français. Les maisons d'édition ne fournissent plus à la demande ou ne sont pas intéressées à la production de matériel français étant donné la petitesse du marché. Nous devons donc créer nos propres ressources ou faire traduire celles fournies.

Nous sommes persuadés que les divisions scolaires où l'enseignement est prodigué en français font face au même dilemme et aux mêmes problèmes d'approvisionnement en ressources françaises. Nous aimerions étudier des possibilités de collaboration entre la Division scolaire franco-manitobaine, votre organisme ainsi que vos membres pour la création ou la traduction de programmes, de logiciels et de matériel didactiques en français. Cette collaboration pourrait prendre différents aspects; nous aimerions pouvoir en discuter plus longuement avec vous.

Nous devons équiper notre jeunesse d'aujourd'hui avec les outils qu'ils auront besoin pour relever les défis et combler les exigences de demain.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame Hennessey, mes sentiments les plus sincères.

La présidente de la Commission scolaire franco-manitobaine,

Yolande Dupuis

Ls

cc Madame Trèva Cousineau, directrice générale



Reçu

09 NOV 1998

DIVISION
FRANCO-M

November 2, 1998

Our Ref. 47925

Aurèle Boisvert, Président
Division scolaire franco-manitobaine No. 49
Case postale 204
485 chemin Dawson
Lorette MN R0A 0Y0

Dear Aurèle Boisvert:

Thank you for your letter of September 30, 1998, to Honourable Paul Ramsey, Minister of Education, regarding your proposal to work together on attaining French resources. Minister Ramsey has forwarded your letter to me for response.

As you mentioned in your letter, with the market being so limited, it is difficult for suppliers to produce materials for such a small audience. For this reason, we are partnering with other provinces and territories through the Western Canadian Protocol (WCP). By contributing to the creation of a bigger market for French suppliers, the WCP ensures that suppliers of resources in French get a better return on their investment, and also that students enrolled in French programs have access to better resources.

As you may know, the Ministry has adopted a new way of identifying resources called the Continuous Submission Process. As a new resource is developed by a supplier, the Ministry is informed and determines its suitability for evaluation. Results are communicated to the field on a regular basis. The Continuous Submission Process regarding learning resources in French will be implemented at the beginning of the new year. We anticipate that this process will quickly result in better resources and, hopefully, a greater volume.

For further information on the Continuous Submission Process of resource evaluation, please contact Charles Lavoie at (250) 356-2336 or Charles.Lavoie@gems2.gov.bc.ca.

Yours sincerely,

Peter H. Owen
Director

pc: Fran Butler, A/Manager, French Programs Unit
Roy Emperingham, Manager, Learning Resources and Business Relations Unit
Charles Lavoie, Evaluation Coordinator, Learning Resources and Business Relations Unit

Ministry of
Education

Governance and
Legislation Branch

Mailing Address:
PO Box 9146 STN PROV GOVT
Victoria BC V8W 9H1

Telephone : (250) 356-0522
Facsimile : (250) 953-4908

Location:
3rd Floor
620 Superior Street
Victoria BC



ALBERTA
EDUCATION

Office of the Minister

Recu

03 NOV 1998

DIVISION SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE N° 49

October 23, 1998

Mr. Aurèle Boisvert
President
Division scolaire franco-manitobaine
C.P. 204, 485 chemin Dawson
Lorette, Manitoba
ROA 0Y0

Dear Mr. Boisvert:

Thank you for letter of September 30, 1998 about French language resources.

I agree that creating provincial partnerships is an excellent way to deal with this issue. Since 1993, the western provinces have been working together under the Western Canadian Protocol (WCP) to develop common frameworks.

The WCP partners have developed common frameworks for Français, French language arts, Mathematics and English. We are now in the process of developing a common framework for Social Studies.

I believe that we can do more to harmonize our programs to better ensure quality learning resources for French language programs. That is why the WCP French program directors have been asked to develop a protocol for collaboration. By working together, we can ensure that the resources available for French language education can be used most effectively to improve the quality of education in the French language.

I congratulate your initiative and encourage you and your school board to continue looking for partnerships and collaboration.

Sincerely,

Gary G. Mar, Q.C.
Minister of Education

cc: Honourable Linda McIntosh
Minister of Education, Manitoba



SASKATCHEWAN

Minister of Education

Legislative Building
Regina, Canada S4S 0B3
(306) 797-7360

J3.f.

Reçu

29 OCT 1998

DIVISION SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE N° 49

Octobre 22, 1998

M. Aurèle Boisvert
Division scolaire franco-manitobaine
485, chemin Dawson
LORETTE MB R0A 0Y0

Monsieur,

Merci de votre récente lettre dans laquelle vous exprimez vos préoccupations par rapport à la pénurie de ressources pédagogiques pour les écoles francophones, et dans laquelle vous demandez la collaboration de notre province soit pour l'achat soit pour l'élaboration de ces ressources.

Les bureaux de l'éducation française des provinces de l'Ouest et des territoires ont déjà entrepris des projets de collaboration en mathématiques de la maternelle à la 9e année, ainsi qu'en français. Notre province s'intéresse comme vous à une collaboration soutenue et de plus grande envergure. En ajoutant que c'est souhaitable, nous participerons dans la mesure du possible à l'achat et à la production des ressources pédagogiques requises.

Nous apprécions vos recommandations et vous en remercions. Veuillez croire, Monsieur, à nos meilleurs sentiments.

Clay Serby
Ministre de l'Éducation

CORR-1988-11-11-98 25/11/98

E2.c.



Ministre de
l'Éducation
et de la Formation professionnelle

Reçu

09 NOV 1998

DIVISION SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE N° 49

Pièce 168
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

le 02 novembre 1998

Monsieur Aurèle Boisvert
Président
Division scolaire franco-manitobaine n° 49
Case postale 204
485 chemin Dawson
Lorette, MB R0A 0Y0

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 30 septembre dans laquelle vous indiquez votre intérêt à ce que les ministères de l'éducation des provinces et des territoires de l'Ouest et du Nord créent des partenariats qui pourraient permettre d'identifier des solutions au problème de manque de ressources éducatives disponibles en français.

Permettez-moi de vous rappeler que les ministères de toutes les régions de l'Ouest et du Nord travaillent déjà en partenariat sous l'entente du Protocole de l'Ouest canadien. C'est d'ailleurs cette collaboration qui a permis le développement de cadres communs de résultats d'apprentissage dans plusieurs disciplines scolaires, entre autres, en mathématiques, en français et en anglais. Il est aussi à noter que dans le domaine des sciences humaines, le cadre est présentement en élaboration. Pour ce qui est des sciences de la nature, l'établissement du cadre pancanadien donne déjà des signes très prometteurs en matière du développement de nouvelles ressources pédagogiques en langue française.

Malgré, ces efforts de collaboration déjà établis, nous reconnaissons que la question de la disponibilité des ressources pédagogiques reste toujours importante. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, les sous-ministres adjoints des régions de l'Ouest et du Nord, lors de leur rencontre en septembre dernier, ont donné la directive aux directeurs responsables de la programmation en langue française, d'identifier de nouveaux mécanismes de collaboration qui pourraient permettre de répondre plus efficacement au problème de manque de ressources pédagogiques en langue française.

.../2





Ministre de
l'Éducation
et de la Formation professionnelle

Pièce 168
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

Reçu

09 NOV 1998

DIVISION SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE

le 02 novembre 1998

Monsieur Aurèle Boisvert
Président
Division scolaire franco-manitobaine n° 49
Case postale 204
485 chemin Dawson
Lorette, MB R0A 0Y0

Monsieur Boisvert,

Nous accusons réception de votre lettre du 15 septembre dans laquelle vous soulignez un manque de ressources éducatives françaises permettant de venir en aide aux enseignantes et aux enseignants dans la mise en œuvre des programmes d'études.

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles ressources ou de ressources existantes qui pourraient appuyer nos programmes; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le catalogue du Centre des manuels scolaires est constamment mis à jour. De plus, comme vous le savez, notre gouvernement collabore à des ententes entre les provinces de l'Ouest et les territoires du Nord dans plusieurs projets, dont celui de l'élaboration de cadres communs de résultats d'apprentissage, qui peuvent grandement faciliter le développement de ressources éducatives en langue française et ainsi permettre d'assurer l'accès à une éducation de grande qualité à tous les élèves francophones.

Vous notez plus précisément une pénurie de ressources en mathématiques, en sciences de la nature et dans le domaine des technologies de l'information. Comme vous le savez, le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle collabore avec plusieurs maisons d'édition qui sont aussi responsables de la diffusion de ressources didactiques chez les communautés francophones à l'extérieur du Québec. Ainsi, je vous invite à consulter l'annexe A à cette lettre qui présente une brève mise à jour des nouveaux développements réalisés dans chacune des disciplines mentionnées ci-dessus.

.../2



ANNEXE A

Mathématiques :

En mathématiques, les ressources pour les élèves francophones sont parallèles à celles utilisées par les élèves anglophones de la 1^{re} jusqu'au niveau secondaire 1 (Collection Interactions). De plus, nous savons que la maison d'édition *ERPI* procède présentement à la traduction de la collection *Quest 2000*. Les écoles auront donc accès prochainement à une ressource supplémentaire. Pour ce qui est du niveau secondaire 2, la maison d'édition *de la Chenelière* élabore présentement un manuel de base pour le cours de mathématiques pré-calcul qui devrait être disponible au mois de juin 1999. Cette maison d'édition nous a indiqué que des prototypes de ce manuel devraient être disponibles pour la mise à l'essai en janvier 1999. Du côté du cours de mathématiques appliquées 20S, on nous indique que des prototypes pour la mise à l'essai devraient être disponibles en août 1999 alors que la version finale devrait être complétée au mois de janvier 2000.

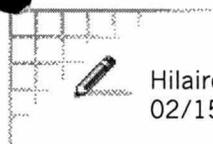
Le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle reconnaît que les délais de production des versions françaises de ces manuels rendent plus difficile la tâche des enseignantes et des enseignants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous mettons à la disposition des enseignantes et enseignants un cours autodidacte pour les mathématiques pré-calcul. Pour ce qui est du cours autodidacte en mathématiques appliquées, il sera mis à la disposition des enseignantes et enseignants dès le début du second semestre de la présente année scolaire. De plus, nous mettons à la disposition des enseignantes et enseignants des cahiers d'exercices qui viennent compléter de façon efficace la panoplie d'outils mis à la disposition des enseignantes et des enseignants.

Pour ce qui est de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans le cadre des cours de mathématiques, comme nous vous l'avons indiqué dans notre correspondance antérieure, nous collaborons de près avec les juridictions de l'Ouest et du Nord afin de se doter d'une stratégie efficace qui pourrait permettre la traduction des cédéroms de la collection *The Learning Equation*. Par ailleurs, je profite de l'occasion pour vous indiquer que les logiciels *Cabri-géomètre* (Mathématiques pré-calcul 20S, 30S, 40S) et *Cybergéomètre* (Mathématiques appliquées pures et pré-calcul S2, S3) sont aussi des ressources pédagogiques disponibles en français ayant été approuvées de façon officielle sous l'entente du Consortium de l'Ouest.

Les calculatrices graphiques *TI-83*, *TI-85* et *TI 92* constituent aussi des outils privilégiés pour l'enseignement des nouveaux cours de Mathématiques. Je profite donc de l'occasion pour vous indiquer que la compagnie *Texas Instruments* met à la disposition de ses clients, plusieurs manuels et activités pédagogiques en langue française.

Sciences de la nature :

Comme vous le savez sans doute, les programmes d'études dans ce domaine sont présentement en révision de façon à s'aligner au cadre commun pancanadien développé sous l'égide du Conseil des ministres de l'éducation du Canada. Nous savons déjà que plusieurs maisons d'édition élaborent du matériel didactique pour appuyer l'orientation pancanadienne. À cause de ces changements, nous invitons toutes les divisions scolaires du Manitoba à être très prudentes en rapport avec l'achat de nouvelles ressources.



Hilaire Lemoine
02/15/2000 06:38 PM

Pour : Michèle Blais-Chauvin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Annie Lambert/HullOttawa/PCH/CA@PCH

Objet : DSFM

J'ai parlé à Louis. Il va essayer de parler directement à Sellinger de façon non-officiel pour s'assurer qu'il a toute l'information: le 50-50 définitivement; on serait prêt à mettre plus que 2M\$ si la province en met plus; on pourrait être convaincu de reconnaître le 750K\$ dans la contribution de la province; donc signons à 2 750K\$ de part et d'autre, et vite (avant qu'on change d'idée!). Louis va nous tenir informé.

Hilaire

----- Envoyée par Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA le 16/02/2000 18:40 -----



Louis Chagnon
15/02/2000 15:49

Pour : Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Bill Balan/West-Ouest/PCH/CA@PCH

Objet : DSFM

Hilaire

J'ai ouïe dire que la rencontre entre Duhamel et Sellinger a mal été vendredi dernier. Duhamel aura passé le message que le fédéral s'attend à 50-50 et que la province doit faire sa part. Les deux se sont entendus de ne pas s'entendre. La Province est toujours récalcitrante concernant le \$750K. La province attend la réponse de Mme Copps qui est due aujourd'hui. Des messages éronés sortent de part et d'autre. On m'indique que Caldwell appellerait possiblement Copps suite à la réponse. De façon informelle les fonctionnaires de la province ont indiqué leur refus de nous rencontrer tant que les ministres respectifs ne se seront pas entendus.

En discussion avec Daniel Lussier cet après midi, il offrait son appui et demandait si Duhamel peut aider dans le dossier? Je lui ai répondu qu'on lui laisserait savoir....

Est-ce qu'on attend un appel possible de la province où qu'est-ce que tu suggère comme prochaine étape? Tu peux me rejoindre sur cellulaire 204 955-2071

Salut!

275, avenue Portage
2e étage
Winnipeg (Manitoba)
R3B 2B3

Télécopieur (204) 983-5365

275 Portage Avenue
2nd Floor
Winnipeg, Manitoba
R3B 2B3

Fax.: (204) 983-5365

*Anne Sophie
Haley*

Travis

Paula - 0000 / 15

TÉLÉCOPIE / FAX TRANSMISSION

PATRIMOINE CANADIEN / CANADIAN HERITAGE

BUREAU PROVINCIAL DU MANITOBA / MANITOBA PROVINCIAL OFFICE

DATE: Le 14 février 2000

À/TO: Paula Doyon télécopieur : 953-6580
DGPALO

DE/FROM: Diane Leclercq (204) 983-7908
Gestionnaire des opérations (p.i.) - MB/TNO

PAGES: 1 + 2 pages

OBJET/SUBJECT: Entente spéciale pour la gestion scolaire au Manitoba

COMMENTAIRES/COMMENTS: Articles dans la Liberté.

S.v.p. partager avec Hilaire Lemoine, Pierre Gaudet et
Lise Toupin (à son retour).

Les parties se contredisent

Toujours sans nouvelles des discussions entourant le renouvellement de l'entente Canada-Manitoba, la Division scolaire franco-manitobaine doit demander une avance à la Province.

Pascal DUBÉ

La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) est toujours sans nouvelles des détails entourant les négociations entre les gouvernements fédéral et

provincial pour le renouvellement de l'Entente Canada-Manitoba sur la gestion scolaire. En attendant que l'entente soit signée, la DSFM a demandé à la Province de lui avancer de l'argent pour lui permettre de payer ses factures.

Le ministre de l'Éducation du

Manitoba, Drew Cladwell, accusait cette semaine le gouvernement conservateur précédant d'avoir conclu une entente avec le fédéral permettant à ce dernier de réduire sa contribution dans le cadre de la deuxième Entente Canada-Manitoba sur la gestion scolaire. Des accusations vivement dénoncées par les conservateurs et par les responsables de Patrimoine canadien.

« Le gouvernement conservateur s'est toujours objecté à la réduction des montants offerts par le gouvernement fédéral, que ce soit pour les minorités de langues officielles ou tout autre paiement de transfert, déclare la directrice des communications pour le caucus conservateur, Tish Best. Le gouvernement fédéral dicte souvent le montant qu'on va recevoir et on n'a pas grand-chose à redire. »

Au ministère du Patrimoine canadien, les commentaires sont rares. La gestionnaire des opérations pour le Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest, Diane Leclercq, déclare qu'il n'y a jamais eu d'entente avec les conservateurs en vue de réduire la contribution du fédéral. Elle affirme que les négociations sont toujours en cours et qu'une nouvelle proposition sera présentée à la Province d'ici

quelques semaines.

Sans l'argent de l'entente sur la gestion scolaire, la DSFM puise dans sa marge de crédit pour payer ses factures et cette semaine, la DSFM a dû se résoudre à demander une avance à la Province.

« Ça fait presque un an qu'on attend l'argent de l'entente, déclare le secrétaire-trésorier de la DSFM, André Chaput. Ce n'est pas nécessairement une situation extraordinaire puisqu'on sait qu'on va recevoir de l'argent de cette entente. Tout ce qu'on demande, c'est un peu d'argent pour qu'on n'ait plus à repousser la limite de notre marge de crédit. »

BEST AVAILABLE COPY

Editorial

Entente et mésentente

Les négociations fédérales-provinciales sur le renouvellement de l'entente spéciale sur la gestion scolaire ne tournent pas rond ? Il ne faut pas s'en étonner quand on sait que la Province n'a jamais mis les 15 millions \$ promis dans le cadre de la première entente. Le fédéral a tenu parole et verse sa part en espèces sonnantes et trébuchantes. Pendant ce temps, la Province n'a pas versé un sou, arguant que le transfert des écoles à la nouvelle division scolaire équivalait à sa part du contrat. Si depuis, quelqu'un au ministère du Patrimoine canadien a l'impression de s'être fait avoir, on ne pourra pas lui en vouloir.



par Sylviane LANTHIER

Pourquoi les négociations achoppent-elles cette fois-ci et faut-il croire le nouveau ministre de l'Éducation quand il nous dit que le fédéral veut en donner moins qu'avant ?

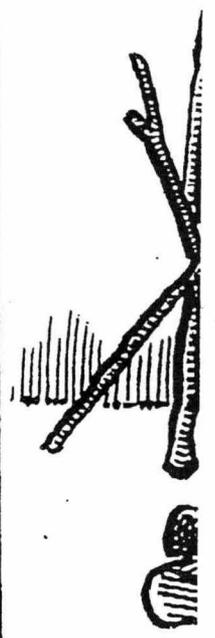
En tout cas, la bataille que se livrent nos gouvernements sur le dos de la gestion scolaire rappelle le coup de force du budget de 1996, quand le gouvernement provincial menaçait de couper les vivres du Collège universitaire de Saint-Boniface pour la simple raison que les deux niveaux de gouvernement ne s'entendaient

pas sur son financement. Faudra-t-il cette fois encore susciter un tollé de protestations et inventer de beaux plans sur papier pour que les gouvernements rétablissent le financement de la DSFM ?

On est franchement tannés de ces guerres politiques à répétition qui nous font perdre temps et énergie. Si le nouveau ministre de l'Éducation est sympathique à la cause des francophones, qu'il prenne donc ses responsabilités et négocie avec son pendant fédéral une entente qui ait du bon sens. Et qu'il profite donc de la jeunesse de son mandat pour faire table rase des tracasseries inutiles.

Les francophones savent pour se l'être fait dire et redire que Patrimoine canadien est prêt à verser à la DSFM plus de millions que ce que la Province veut le laisser croire. Ça ne sert à rien de tenter de nous dire le contraire.

Drew Caldwell a une bonne occasion de financer la gestion scolaire un peu plus comme il doit le faire, et de relâcher la pression sur une division scolaire étouffée par un manque criant de ressources. Qu'il le veuille ou non, la balle est dans son camp. Et pas ailleurs.



DATE : Le
LIEU : Sa
HEURE : 15
bu
16
19

TOUS LES RÉUNIONS OFFERTES EN LANGUES (Français)
Diane M. Tin

Le Libéré du 11 au 17 Février 2000 p. 4



Diane Leclercq
02/08/2000 04:27 PM

Sent by: Diane Leclercq

To: Paula Doyon/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Marcia Brown/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Catherine Gagnaire/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc: Michèle Blais-Chauvin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Annie Lambert/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH
Subject: DSFM - questions de clarification de La Liberté

Je viens de parler à Pascal Dubé de La Liberté et j'ai amené deux clarifications car il voulait savoir s'il avait eu une entente avec le gouvernement conservateur précédent et il voulait des précisions sur le fait que la Ministre avait promis une bonification des ententes en janvier 1999 à la présidente de la DSFM.

J'ai clarifié avec la Liberté qu'il n'y a pas eu d'entente avec le gouvernement précédent et que la négociation se poursuit.

Quant à la Ministre promettant une bonification des ententes, j'ai clarifié que le budget de février 1999 prévoyait une augmentation aux programmes de langue officielle de 90M\$ et ceci comprenait une augmentation de 50M\$ pour langues officielles éducation. Je l'ai référé au communiqué de presse du 2 mars 1999.

70 / an



Michèle Blais-Chauvin
02/07/2000 02:41 PM

Pour : Roseline Roy/HullOttawa/PCH/CA@PCH

cc :

Objet : Manitoba

Pour info.

----- Forwarded by Michèle Blais-Chauvin/HullOttawa/PCH/CA on 02/07/2000 02:47 PM

Annie Lambert


▲ 02/07/2000 01:33 PM

To: Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Paula Doyon/HullOttawa/PCH/CA, Michèle Blais-Chauvin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Roger Farley/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH
cc: Kimberly Hogan/HullOttawa/PCH/CA@PCH
Subject: Manitoba

Diane Leclercq a parlé à Catherine Gagnaire. Les énoncés médias, préparés vendredi par Paula ne changent pas. L'information du journaliste, Éric Lalande, à savoir que la ministre aurait pris des engagements avec l'ancien gouvernement conservateur est fausse.

Catherine Gagnaire rapp le journaliste.

Merci à tous pour votre aide.

Annie

 Michèle Blais-Chauvin
02/07/2000 02:41 PM

Pour : Roseline Roy/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc :

Objet : Note et lettre

Pour info.

----- Forwarded by Michèle Blais-Chauvin/HullOttawa/PCH/CA on 02/07/2000 02:46 PM

 Diane Leclercq
02/07/2000 01:09 PM

Sent by: Diane Leclercq

To: Michèle Blais-Chauvin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc: Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Pierre Gaudet/HullOttawa/PCH/CA@PCH
Subject: Note et lettre 

Merci Michèle pour les ébauches. Est-ce que la note de breffage sera acheminée aujourd'hui? Je remplace Louis cette semaine alors s.v.p. communiquer directement avec moi pour tout urgence sur ce dossier.

Pour votre information, j'ai parlé au Sous-ministre (p.i.) de l'éducation vendredi dernier (Guy Roy) qui regrettait que la lettre était allée au média. Il m'a confirmé que la DSFM avait rencontré les deux ministres (Selinger et Caldwell) mercredi dernier et qu'il sentait que la DSFM était entrain de jouer les deux niveaux de gouvernement un contre l'autre. Je lui ai dit que nous devions avoir une rencontre prochainement pour faire aboutir le dossier mais il a indiqué qu'il ne pouvait rien faire tant que les ministres ne changent pas de position. Je lui ai dit que nous prévoyions que la Ministre allait répondre sous peu. Je lui ai dit que nous devions tout de même prévoir une rencontre pour finaliser le texte de l'entente et les prochaines étapes quant au plan révisé de la DSFM. C'est Henri Grimard qui est toujours impliqué dans le dossier en tant que SMA (p.i.)

Je lui ai confirmé que notre position vis-à-vis les médias étaient : que la négociation se poursuivait et que nous ne négocions pas en public et que le gouvernement fédéral était engagé à renouveler l'entente dans les plus brefs délais.

NOTE À L'INTENTION DE L'HONORABLE SHEILA COPPS

**NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE SPÉCIALE
RELATIVE À LA GESTION SCOLAIRE AU MANITOBA**

(Pour signature)

RÉSUMÉ

- ° Les ministres Caldwell et Selinger, du Manitoba, vous ont écrit le 26 janvier 2000 pour exprimer leur insatisfaction quant à l'offre fédérale de 10 M\$ sur cinq ans présentée dans le cadre de la négociation du renouvellement d'une Entente spéciale relative à la gestion scolaire au Manitoba.
- ° Le gouvernement du Manitoba sollicite une contribution fédérale de 3 M\$ par année du gouvernement fédéral et propose une contribution provinciale de 2 M\$ par année.

Contexte

- ° L'Entente spéciale précédente a expiré le 31 mars 1999. Sous cette entente, le gouvernement fédéral a versé 15 M\$ sur cinq ans.
- ° Les négociations sont en cours depuis plusieurs mois; la dernière rencontre a eu lieu à la fin novembre 1999 et depuis ce temps, les discussions se poursuivent. Une rencontre prévue en janvier a été reportée à la demande de la province.
- ° Les ministres Caldwell (Éducation et Formation) et Selinger (Services en français), vous ont écrit le 26 janvier 2000 pour exprimer leur insatisfaction quant à l'offre fédérale de 10 M\$ sur cinq ans présentée dans le cadre de la négociation du renouvellement de l'Entente spéciale.

- 2 -

Considérations

- L'offre fédérale de 10 M\$ sur cinq ans est substantielle, considérant le fait que le Manitoba reçoit également des montants importants sous le financement régulier du Programme des langues officielles dans l'enseignement (24,9 M\$ sur quatre ans) et en vertu d'une entente auxiliaire pour le développement du Collège universitaire de Saint-Boniface (6 M\$ sur 5 ans).
- En vertu de la dernière Entente spéciale, le gouvernement fédéral a contribué un montant de 3 M\$ par année alors que le Manitoba ne versait que 750 000 \$ par année, et ce, malgré son engagement de verser une contribution égale à celle du gouvernement fédéral. Nous insistons cette fois-ci non seulement pour que la contribution du Manitoba soit égale à celle du gouvernement fédéral mais aussi pour qu'elle provienne entièrement de fonds nouveaux.
- Il est important de rappeler à la province qu'elle reçoit maintenant 1 M\$ de plus par année sous le Minimum garanti, et que ces fonds, destinés à des projets de développement, peuvent être utilisés au besoin pour aider la Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM) à réaliser certains de ses projets de développement.
- Nous ne croyons pas qu'il soit opportun pour vous, à ce stade-ci des négociations, de rencontrer les ministres manitobains concernés. Nous croyons plutôt que les discussions devraient se poursuivre entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux, ce qui nous permettrait d'envisager, entre autres, des arrangements administratifs pour répondre à des besoins urgents de la province en permettant par exemple un étalement plus important des fonds fédéraux en début d'entente.

- 3 -

Recommandation

- Nous vous recommandons de signer le projet de lettre ci-joint aux ministres Caldwell et Selinger réitérant la position du gouvernement fédéral dans ce dossier.

Alex Himerlfarb

Pièces jointes

The Honourable Drew Caldwell
Minister of Education and Training
The Honourable Greg Selinger
Minister Responsible for French-Language Services
Government of Manitoba
Legislature Building, Room 168
Winnipeg, Manitoba
R3C 0V8

Dear Messrs. Caldwell and Selinger:

I am writing in response to your letter of January 26, 2000 regarding the renewal of the *Canada-Manitoba Special Agreement for Francophone Schools Governance*.

In the context of our discussions, it is of great importance to recall that Manitoba will be receiving \$24,9M in regular funding under the Official Languages in Education Program (OLEP) over four years. Under the *Canada-Manitoba Subsidiary Agreement on the development of the Collège universitaire de Saint-Boniface*, Manitoba is also receiving an additional \$6M over five years.

Considering the overall federal OLEP funding allocated to Manitoba, I strongly believe that our offer of \$10M over five years is a fair offer that could be complemented, if necessary, with regular OLEP funds. For instance, the increase of \$1M per year of Manitoba's regular OLEP funds under the Minimum Guarantee, increase that is intended for development activities, could be used to support the Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM) with specific development initiatives.

Under the first Canada-Manitoba Special Agreement, both governments were committed to contribute an equal amount of funds for the duration of the Agreement. As mentioned in your letter, federal funding amounted to \$3M per year; however, during the same period, Manitoba's additional funding per year was \$750,000. I would like to reiterate our position that under a renewed Special Agreement, Manitoba's contribution must be clearly identified as new provincial funds and be at least equal to the federal contribution.

.../2

- 2 -

At this stage of the negotiations, I would like to suggest that our officials continue their discussions as I am confident that a resolution to our differences can be achieved once all possibilities have been examined. For instance, we are prepared to support Manitoba and the DSFM to address pressing needs by allowing flexibility in the allocation of our \$10M total contribution. To this end, we would be open to discussing with you arrangements whereby a greater portion of our total contribution of \$10M would be disbursed in the initial years of the Special Agreement.

In conclusion, once we have completed our discussions, I will be happy to participate with you to the signing ceremony of a new Special Agreement.

Yours sincerely,

Sheila Copps

SUJET - ISSUE

DATE: February 3, 2000

Renewal of the Canada-Manitoba Special Agreement for
the Implementation of Francophone Schools Governance

RENSEIGNEMENTS - BACKGROUND

The five-year Canada-Manitoba Special Agreement for the Implementation of Francophone Schools Governance expired on March 31, 1999. The agreement had been in place for five years. Cette entente s'inscrit dans le cadre du Programme fédéral d'appui aux provinces et territoires pour l'enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde (Langues officielles dans l'enseignement).

Under this agreement, the Government of Canada granted additional funding of approximately \$3 million per year (total of \$15M) to the Division scolaire franco-manitobaine (DSFM).

Officials of the Department of Canadian Heritage, the Manitoba Department of Education and Training, and representatives of the DSFM, have been involved in negotiating a second Canada-Manitoba Agreement for Francophone Schools Governance which would be in effect from 1999 to 2004.

The negotiations are essentially focused on implementing the Business Plan proposed by the DSFM, which lists the areas that have been identified as priorities for the next five years.

On January 26, 2000, the Province of Manitoba, represented by the Honorable Drew Caldwell, Minister of Education and Training and the Honorable Greg Selinger, Minister, of Finance, Responsible for French-Language Services and MLA for St-Boniface, wrote to the Minister alleging that the Government of Canada is "decreasing its funding to the special agreement in a substantial way".

This letter has apparently been obtained by local French media outlets who are calling PCH for comment.

The Province of Manitoba wishes the Government of Canada to sign a new five-year agreement under which Canada would again contribute \$3 million and the province would contribute \$2 million. Canada's position is that the new agreement should adopt a 50/50 cost-shared formula.

Cette entente sera financée par le biais de l'enveloppe spéciale de 90 M \$ pour des mesures spéciales visant à consolider l'enseignement en milieu minoritaire. L'offre fédérale au Manitoba pour cette entente est de 10 M \$ sur cinq ans. Aucun financement provisoire n'a été versé à la province en attendant la ratification de cette entente.

Dans son argumentaire présenté à la Ministre, la province souligne la diminution de 33 % par rapport au financement fédéral versé sous la première entente spéciale. Il est important de rappeler que le gouvernement versera également dans les quatre prochaines années un montant de 24,9M \$ sous les fonds réguliers du PLOE ainsi qu'un montant de 6M \$ sur cinq ans pour le développement du Collège universitaire de Saint-Boniface.

La dernière rencontre de négociation avec la province a eu lieu à la fin de novembre 1999. Une rencontre formelle de négociation était prévue en janvier 2000; elle a été reportée à la demande de la province. Des discussions entre

RENSEIGNEMENTS - BACKGROUND (P. 2)

Le 2 février, dans un reportage à CKSB, le journaliste Eric Lalonde mentionnait que le ministre Caldwell se trouvait dans une situation difficile parce que le gouvernement conservateur précédent avait accepté de négocier l'entente spéciale à la baisse. Le ministère du Patrimoine n'a pas de commentaires sur ce point puisque les négociations se poursuivent.

Dans le même reportage, le journaliste mentionne que la présidente de la Division scolaire franco-manitobaine, Mme Yolande Dupuis, avait discuté de la question avec Mme Copps en janvier 1999. Mme Copps aurait alors promis une majoration des ententes en éducation.

Sur ce dernier point, il est important de préciser que, suite au budget de février 1999, Mme Copps a en effet majoré de 50 millions de dollars l'enveloppe annuelle des fonds pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde. Les fonds de l'entente fédérale-provinciale sur les langues officielles dans l'enseignement (LOE) du Manitoba a été majorée de 1 M \$ par année, à compter de 1999-2000, pour des activités de développement dans le cadre de l'enseignement en français au Manitoba. (A noter que l'entente fédérale-provinciale n'est pas formellement entérinée. Le niveau de financement a toutefois été confirmé aux autorités provinciales).

RÉPONSE PROPOSÉE - SUGGESTED REPLY

● The Government of Canada is in the process of negotiating a new five-year agreement. We will not engage in negotiations in public.

We are confident that we will be able to arrive at a mutually acceptable agreement in the near future.

Le gouvernement canadien demeure fermement engagé à appuyer l'enseignement du français en milieu minoritaire.

RECOMMANDATION FICHE / FICHE DE RECOMMANDATION

11 janvier 2000

NAME OF THE EVENT / NOM DE L'ÉVÉNEMENT : Rencontre demandée					
DATE OF THE EVENT / DATE DE L'ÉVÉNEMENT (d/m/y) / (j/m/a)	TIME (start-finish) HEURE (début-fin)	LOCATION / LIEU (city/ville, province, country/pays)	DEPARTMENTAL CONTACT / PERSONNE RESSOURCE (name/nom, phone number / No. téléphone)	PRIORITY / PRIORITÉ	INVITATION NO. / NO. D'INVITATION
S/O	S/O	S/O	Lise Toupin (994-3507)	3	IN1999-01579
DESCRIPTION OF THE ORGANIZATION / DESCRIPTION DE L'ORGANISME Le Ministère de l'Éducation du Manitoba est responsable, entre autre, de l'éducation dans la langue première et dans la langue seconde dans ses établissements scolaires.					
EVENT FORMAT AND DESCRIPTION / GENRE D'ÉVÉNEMENT ET DESCRIPTION (Dinner/Dîner, Conference/Conférence, Ceremony/Cérémonie, Meeting/Rencontre) Rencontre pour discuter du financement qui pourrait être accordé à la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) dans le cadre de la prochaine entente sur la qualité de l'éducation.					
JUSTIFICATION FOR ATTENDING / JUSTIFICATION DE LA PARTICIPATION Aucune rencontre recommandée. Les discussions se poursuivent entre fonctionnaires actuellement en vue d'arriver à un engagement équivalent des gouvernements provincial et fédéral.					
ROLE / RÔLE La ministre sera appelée à confirmer l'engagement du gouvernement fédéral après que les négociations aient porté fruit.					
KEY MESSAGES / MESSAGES CLÉS S/O					
OTHER SPEAKERS / CONFÉRENCIERS S/O			KEY PARTICIPANTS / PARTICIPANTS CLÉS S/O		
AUDIENCE / AUDITOIRE S/O			LENGTH OF SPEECH / LONGUEUR DU DISCOURS _____ minutes _____ % english/anglais _____ 100 % french/français		
CONTRIBUTIONS (ministerial or other / ministérielles ou autres) S/O					

D:\recommand2.wpd

[Signature]
 JAN 13 2000

[Signature]

17 mars 2000

PROJET (8)

Ébauche Entente

**ENTENTE CANADA-MANITOBA POUR LA DIVISION SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE N° 49**

Janvier 2000

ENTENTE CANADA-MANITOBA POUR LA DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

LA PRÉSENTE ENTENTE a été conclue en ce _____ jour de _____ 2000.

ENTRE : LE GOUVERNEMENT DU CANADA, ci-après appelé le
« Canada », représenté par le ministre du Patrimoine canadien,

ET : LE GOUVERNEMENT DU MANITOBA, ci-après appelé le
« Manitoba », représenté par le ministre de l'Éducation et de la
Formation professionnelle du Manitoba,

ATTENDU QUE la Constitution du Canada et plus particulièrement la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que la Loi sur les langues officielles reconnaissent que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et que le Canada reconnaît ses responsabilités et engagement envers celles-ci;

ATTENDU QUE le Manitoba, étant donné que l'éducation est du ressort de la province, a le droit de déterminer les objectifs, définir les contenus de ses programmes de français dans la langue de la minorité et en faire l'évaluation;

ATTENDU QUE l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés reconnaît le droit des Canadiens et Canadiennes appartenant à la minorité de langue française ou de langue anglaise dans une province de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue là où le nombre le justifie;

ATTENDU QUE le Manitoba, après une série de consultations publiques approfondies, a établi une politique globale pour la gestion des écoles françaises de la province;

ATTENDU QUE la Cour Suprême du Canada a statué que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés confère aux parents appartenant à la minorité linguistique un droit de gestion et de contrôle à l'égard des établissements d'enseignement où leurs enfants se font instruire, lorsque le nombre le justifie;

ATTENDU QUE l'Assemblée législative du Manitoba a adopté la Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (Gestion des écoles françaises) à l'égard de la politique de gestion des écoles françaises;

ATTENDU QUE le Canada est chargé, conformément à la Loi sur les langues officielles, d'offrir aux membres des communautés minoritaires de langue officielle l'instruction dans leur propre langue;

ATTENDU QUE le Canada a approuvé une série de dépenses spéciales destinées à améliorer l'accès des minorités de langue officielle à la gestion scolaire et à l'enseignement postsecondaire en français;

ET ATTENDU QUE le Manitoba a approuvé une série de dépenses spéciales destinées à améliorer l'accès de la minorité de langue officielle à la gestion scolaire.

EN CONSÉQUENCE, la présente Entente atteste que les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

1.1 L'objet de cette Entente est comme suit :

- a) Fournir aux parties aux présentes un cadre pour aider la Division scolaire franco-manitobaine n° 49, ci-après appelée la « DSFM », à réaliser le Plan d'affaires approuvé décrit à l'Annexe 1.
- b) Offrir une aide financière à la DSFM en vue de l'indemniser des dépenses supplémentaires occasionnées par la mise en œuvre des projets suivants en matière de gestion des écoles françaises :
 - i) le fonctionnement de la structure de gestion;
 - ii) la mise en œuvre de programmes destinés spécifiquement à l'enseignement en français langue première, y compris l'acquisition ou l'élaboration de matériel pédagogique et de référence, ainsi que l'amélioration de programmes et d'activités culturels;
 - iii) la gestion du programme d'accueil destiné à améliorer les compétences linguistiques des élèves qui ne satisfont pas aux exigences en matière de langue du programme français.

2. AIDE FINANCIÈRE

2.1 Sous réserve de l'affectation des crédits par le Parlement, du maintien des niveaux budgétaires courants et prévus du Programme des langues officielles dans l'enseignement jusqu'au _____ et des modalités et conditions de la présente Entente, le Canada s'engage à contribuer aux

dépenses admissibles faites par la DSFM (qui figurent à l'annexe 3) aux fins décrites à la clause 1.1 b) et, en vertu du Plan d'affaires approuvé (décrit à l'annexe 1), selon l'échéancier suivant :

Année financière

1999-2000 :	\$
2000-2001 :	\$
2001-2002 :	\$
2002-2003 :	\$
2003-2004 :	\$

2.2 Sous réserve de l'affectation des crédits par l'Assemblée législative du Manitoba et du maintien des niveaux budgétaires courants et prévus du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle, le Manitoba s'engage à contribuer aux dépenses admissibles faites par la DSFM (qui figurent à l'annexe 3) aux fins décrites à la clause 1.1 b) et, en vertu du Plan d'affaires approuvé (décrit à l'annexe 1), selon l'échéancier suivant :

Année financière

1999-2000 :	\$
2000-2001 :	\$
2001-2002 :	\$
2002-2003 :	\$
2003-2004 :	\$

2.3 L'aide financière prévue par la province du Manitoba, en vertu de l'article 2.2, est en sus des fonds normalement octroyés dans le cadre du Programme de financement des écoles.

2.4 L'aide financière prévue doit également être en sus des contributions du Canada et du Manitoba en vertu d'une Entente bilatérale sur les langues officielles dans l'enseignement ou de toute autre entente semblable entre le Canada et le Manitoba au titre de l'enseignement en français.

2.5 Les modalités et conditions administratives régissant le paiement de la contribution du Canada sous l'Entente se trouvent à l'Annexe 3 de la présente Entente.

3. BUDGET ET ACTIVITÉS APPROUVÉS

3.1 Le Canada et le Manitoba conviennent que les contributions mentionnées à la clause 2 s'appliquent uniquement aux activités décrites dans le Plan d'affaires approuvé de la DSFM (Annexe 1) selon la ventilation budgétaire fédérale-provinciale (Annexe 2) de la présente Entente.

4. MENTION DU CONCOURS DE L'ÉTAT

4.1 Le Manitoba doit faire des efforts pour s'assurer que la contribution du Canada et celle du Manitoba soient clairement identifiées dans les rapports annuels de la DSFM et dans tout programme de promotion ou de publicité que la DSFM pourrait entreprendre concernant les activités financées dans le cadre de la présente Entente.

4.2 Le Manitoba, dans ses activités de promotion ou de publicité relatives à la présente Entente, doit faire mention de la participation du Canada d'une manière à refléter sa contribution financière.

5. DURÉE

5.1 La présente Entente lie le Manitoba et le Canada pour la période commençant le.....et se terminant le....., et toutes les contributions devant être versées par l'une et l'autre partie en conformité avec les présentes dispositions ne visent que les activités réalisées et les dépenses faites par la DSFM au cours de ladite période.

6. MODIFICATION

6.1 Les parties peuvent, d'un commun accord écrit, modifier la présente Entente ou y mettre fin pendant la durée de celle-ci.

7. ÉVALUATION

7.1 Les parties aux présentes pourront se rencontrer au besoin pour faire le point sur l'Entente et discuter des résultats des activités menées dans le cadre de celle-ci. Elles pourront convenir d'inviter les représentants de la DSFM à participer à cette rencontre.

7.2 Le Manitoba convient de fournir au Canada un rapport sur l'évaluation des activités réalisées avec l'appui financier du Canada, dans les six mois suivant l'expiration de la présente Entente.

8. PARTENARIAT

8.1 Les parties reconnaissent que la présente Entente ne constitue pas une association en vue de former une société ou une co-entreprise, ni ne crée de relation de mandataires entre le Canada et le Manitoba.

9. ANNEXES

9.1 Les annexes ci-jointes font partie intégrante de la présente Entente :

- Annexe 1 - Plan d'affaires approuvé de la DSFM;**
- Annexe 2 - Ventilation budgétaire fédérale-provinciale;**
- Annexe 3 - Modalités administratives.**

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente Entente à la date inscrite à la première page.

GOUVERNEMENT DU CANADA

GOUVERNEMENT DU MANITOBA

Ministre du Patrimoine canadien

Ministre de l'Éducation et de la
Formation professionnelle

EN PRÉSENCE DE :

EN PRÉSENCE DE :

Témoin

Témoin

ANNEXE 1

PLAN D'AFFAIRES APPROUVÉ DE LA DSFM

ANNEXE 2

VENTILATION BUDGÉTAIRE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

ANNEXE 3**ENTENTE CANADA-MANITOBA POUR LA DIVISION SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE N° 49****MODALITÉS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES****1. PAIEMENT**

1.1 Le Canada s'engage à verser au Manitoba l'aide financière mentionnée à la clause 3 de la présente Entente de la façon suivante :

- a) pour l'exercice financier se terminant le.....;
- un premier paiement représentant environ la moitié (50 p. 100) de l'aide financière du Canada prévue à la clause 2.1, après signature de la présente Entente;
 - un second paiement n'excédant pas le solde de l'aide financière du Canada pour cet exercice financier, le ou vers le après la réception et l'approbation par le Canada et le Manitoba :
- i) d'états financiers provisoires certifiés démontrant les dépenses réelles faites par la DSFM durant la période se terminant leet les dépenses prévues au; et
 - ii) d'un rapport décrivant les activités réalisées dans le cadre du Plan d'affaires approuvé durant la période se terminant le; et
- b) pour chacun des quatre exercices financiers se terminant respectivement les :
- un premier paiement représentant environ la moitié (50 p. 100) de l'aide financière du Canada prévue à la clause 2.3, après la réception et l'approbation par le Canada et le Manitoba :
 - i) d'une version révisée de l'Annexe 2 : « Ventilation budgétaire fédérale-provinciale » selon la mise à jour du Plan d'affaires approuvé de la DSFM; et

- ii) d'une mise à jour des activités à être réalisées dans le cadre du Plan d'affaires approuvé de la DSFM durant l'exercice financier concerné dans le cadre de la présente Entente.

un deuxième paiement n'excédant pas le solde de l'aide financière du Canada pour cet exercice financier le ou vers le après la réception et l'approbation par le Canada et le Manitoba :

- i) d'états financiers provisoires certifiés démontrant les dépenses réelles faites par la DSFM durant la période se terminant le et les dépenses prévues au
- ii) d'une mise à jour des activités à être réalisées dans le cadre du Plan d'affaires approuvé durant l'exercice financier le ou vers le après la réception et l'approbation par le Canada et le Manitoba;
- iii) d'états financiers finaux certifiés, démontrant les dépenses réelles de la DSFM au de l'exercice financier précédent.

1.2. En plus des états financiers mentionnés à la clause 1.1, un état financier final certifié, démontrant les dépenses réelles faites par la DSFM durant l'exercice financier se terminant ledevra être présenté au Canada au plus tard neuf mois après la fin de cet exercice financier, soit le

1.3 Les montants à payer par le Canada au Manitoba conformément à la présente Entente seront effectués dans un délai approximatif de trente (30) jours ouvrables suivant la réception des documents mentionnés à la clause 1.1, à la condition que les renseignements présentés dans lesdits documents soient conformes aux modalités de la présente Entente et que le Manitoba ait donné suite auprès de la DSFM aux questions soulevées par le Canada, le cas échéant.

1.4. Une fois que le Canada aura octroyé son aide financière, les montants que le Manitoba a à payer à la DSFM, conformément à la présente Entente, doivent être effectués le plus rapidement possible.

2. ÉTATS FINANCIERS CERTIFIÉS

- 2.1** Aux fins de la présente Entente, la DSFM présentera des états financiers certifiés au Manitoba qui, à son tour, présentera des états financiers au Canada une fois que ceux-ci auront été certifiés par un agent principal de programme et par un agent principal des finances, lesquels auront été dûment autorisés par le Manitoba et agréés par le Canada.
- 2.2** Aux fins de la présente Entente, les états financiers mentionnés à la clause 1 sont des états détaillés de toutes les dépenses faites par la DSFM à l'égard des activités financées dans le cadre de la présente Entente. Ces états financiers seront présentés de façon conforme au budget du Plan d'affaires.
- 2.3** Les rapports d'activités mentionnés à la clause 1.1 doivent contenir une description détaillée des activités mentionnées dans le Plan d'affaires approuvé de la DSFM (Annexe 1).

3. PAIEMENT EXCÉDENTAIRE

- 3.1** Si les paiements versés au Manitoba, conformément à la présente Entente, dépassent les montants auxquels le Manitoba a droit, la somme excédentaire fera partie de l'aide financière octroyée au Manitoba au cours de la prochaine année fiscale. Si la somme excédentaire n'a pas été remise, le Canada pourra déduire un montant équivalent à ses contributions ultérieures au Manitoba.

DRAFT (8)

**CANADA-MANITOBA AGREEMENT FOR
THE DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49**

January 2000

CANADA-MANITOBA AGREEMENT FOR THE DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

THIS AGREEMENT was made this _____ day of _____ 2000.

BETWEEN: THE GOVERNMENT OF CANADA, represented by the Minister of Canadian Heritage, hereinafter referred to as "Canada".

AND : THE GOVERNMENT OF MANITOBA, represented by the Minister of Education and Training of Manitoba, hereinafter referred to as "Manitoba".

WHEREAS the Canadian Constitution and in particular the Canadian Charter of Rights and Freedoms, as well as the Official Languages Act of Canada recognize English and French as the official languages of our country, and Canada recognizes its responsibilities and undertakings with respect to those languages;

WHEREAS education is a matter of provincial jurisdiction, which allows Manitoba to determine the objectives, outline the contents, identify the priorities and make the evaluation of its programs in French minority-language education;

WHEREAS Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms recognizes the right of Canadian citizens belonging to the English- or French-language minority in a province to have their children educated in their own language, where numbers warrant;

WHEREAS Manitoba, following extensive public consultations, has established a comprehensive policy for the governance of Francophone schools in the province;

WHEREAS the Supreme Court of Canada has ruled that Section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms confers upon minority-language parents a right of management and control over the educational facilities in which their children are taught, where numbers warrant;

WHEREAS the Legislative Assembly of Manitoba has passed the Public Schools Amendment (Francophone Schools Governance) Act with respect to the governance of Francophone schools;

WHEREAS Canada has the mandate pursuant to the Official Languages Act of Canada, to offer to members of the official language minority communities education in their own language;

WHEREAS Canada has approved a series of special financial measures aimed at enhancing access to schools governance and post-secondary education for the official language minorities;

AND WHEREAS Manitoba has approved a series of special financial measures aimed at enhancing access to schools governance for the official language minority.

NOW THEREFORE, this Agreement witnesses that the parties hereto mutually agree as follows:

1. PURPOSE OF THE AGREEMENT

1.1 The purpose of this Agreement is to:

- a) provide the parties with a framework for assisting the Division scolaire franco-manitobaine n° 49, hereinafter referred to as the "DSFM", in carrying out the approved Business Plan described in Appendix 1;
- b) provide financial assistance to the DSFM toward the additional expenses for the following initiatives on Francophone Schools governance:
 - i) the operation of the governance structure;
 - ii) the operation of programs designed specifically for French first language instruction, including the acquisition or development of teaching and reference materials and the enhancement of cultural programming and activities;
 - iii) the operation of the programme d'accueil designed to improve the French-language skills of pupils whose French-language skills do not meet the language requirements of the Francophone program.

2. FINANCIAL ASSISTANCE

2.1 Subject to the voting of appropriations by Parliament, the maintenance of current and planned budget levels of the Official Languages in Education Program until, and the terms and conditions of this Agreement, Canada shall provide financial assistance toward the eligible expenditures as set out in **Appendix 3** and incurred by the DSFM, for the purpose described in Clause 1.1 b), and with respect to the approved Business Plan described in Appendix 1, as per the following schedule:

<u>Fiscal year</u>	
1999-2000	\$
2000-2001	\$
2001-2002	\$
2002-2003	\$
2003-2004	\$

- 2.2 Subject to the voting of appropriations by Manitoba's Legislative Assembly and the maintenance of current and planned budget levels of the Department of Education and Training, Manitoba shall provide financial assistance toward the eligible expenditures as set out in Appendix 3 and incurred by the DSFM for the purpose described in Clause 1.1 b) and with respect to the approved Business Plan described in Appendix 1, as per the following schedule:

<u>Fiscal year</u>	
1999-2000	\$
2000-2001	\$
2001-2002	\$
2002-2003	\$
2003-2004	\$

- 2.3 The financial assistance provided by Manitoba in accordance with Clause 2.2 is in addition to the regular financial assistance of Manitoba through the Schools Finance Program.
- 2.4 The financial assistance provided must be in addition to Canada's and Manitoba's contributions under the terms of the Bilateral Agreement for Official Languages in Education or any other similar agreement between Canada and Manitoba regarding French-language Education.
- 2.5 The administrative terms and conditions governing payment of Canada's financial assistance under the Agreement are set out in Appendix 3 of this Agreement.

3. APPROVED BUDGET AND ACTIVITIES

- 3.1 Canada and Manitoba agree that the financial assistance referred to in Clause 2 shall apply only to the activities described in the DSFM's approved Business Plan (Appendix 1) and to the federal-provincial itemized budget (Appendix 2) of this Agreement.

4. PUBLIC ACKNOWLEDGEMENT

- 4.1 Manitoba undertakes to make reasonable efforts to see that the annual reports of the DSFM and any promotion or advertising program which may be undertaken by the DSFM concerning the activities funded under this Agreement clearly identify Canada's and Manitoba's financial assistance.
- 4.2 Manitoba, in any promotion or advertising activities related to this Agreement, shall acknowledge the participation of Canada in a manner reflecting its financial assistance.

5. DURATION

5.1 This Agreement shall be binding on Manitoba and Canada during the period beginning on..... and ending on, and all financial assistance payable by each party according to these conditions shall be payable only in relation to activities conducted and expenditures incurred by the DSFM during that period.

6. AMENDMENT

6.1 The parties may, by mutual agreement and in writing, amend or end this Agreement during its term.

7. EVALUATION

7.1 The parties may meet if need be to discuss the status of the Agreement and the results of the activities undertaken pursuant to this Agreement. They may agree to invite representatives of the DSFM to take part in this meeting.

7.2 Manitoba agrees to provide to Canada a report on the evaluation of the activities undertaken with Canada's financial support within six months following the end of this Agreement.

8. PARTNERSHIP

8.1 The parties acknowledge that this Agreement does not constitute an association for the purpose of forming a partnership or joint venture, nor does it create any agency relationships between Canada and Manitoba.

9. APPENDICES

9.1 The attached appendices are an integral part of this Agreement:

- Appendix 1 - DSFM's Approved Business Plan,
- Appendix 2 - Federal-Provincial Itemized Budget, and
- Appendix 3 - Administrative Terms and Conditions.

IN WITNESS WHEREOF, the parties have executed this Agreement on the date first above written.

**FOR THE GOVERNMENT OF
CANADA**

**FOR THE GOVERNMENT OF
MANITOBA**

Minister of Canadian Heritage

Minister of Education and Training

Witness

Witness

APPENDIX 1

DSFM'S APPROVED BUSINESS PLAN

APPENDIX 2

FEDERAL-PROVINCIAL ITEMIZED BUDGET

APPENDIX 3

**CANADA-MANITOBA AGREEMENT FOR THE
DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49**

ADMINISTRATIVE TERMS AND CONDITIONS

1. PAYMENT

1.1 Canada agrees to pay to Manitoba the financial assistance referred to in Clause 3 of the Agreement as follows:

- a) during the fiscal year ending;
 - an initial payment, representing about one half (50 percent) of Canada's financial assistance referred to in Clause 2.1, upon signing of this Agreement during that year;
 - a second payment, not exceeding the balance of Canada's financial assistance for that year, on or about upon receipt and acceptance by Canada and Manitoba of:
 - (i) certified interim financial statements reporting actual expenditures incurred by the DSFM for the period ending and anticipated expenditures up to; and
 - (ii) a report describing the activities of the approved Business Plan undertaken for the period ending

- b) during each of the four fiscal years ending:
 - an initial payment representing approximately one half (50 percent) of Canada's financial assistance referred to in Clause 2.3, upon receipt and approval by Canada and Manitoba of:
 - (i) a revised version of Appendix 2, "Federal-Provincial Itemized Budget", according to the DSFM's approved Business Plan annual update; and

(ii) an update on the activities of the DSFM's approved Business Plan to be undertaken during that year;

- a second payment, not exceeding the balance of Canada's financial assistance for that year, on or about, upon receipt and approval by Canada and Manitoba of:

(i) certified interim financial statements reporting actual expenditures incurred by the DSFM for the period endingand anticipated expenditures up to

(ii) an update of the activities to be undertaken within the approved Business Plan for the period ending on or about the; after receipt and approval by Canada and Manitoba; and

(iii) certified final financial statements reporting actual expenditures incurred by the DSFM as of of the previous fiscal year.

1.2 In addition to the financial statements referred to in Clause 1.1, certified final financial statements reporting actual expenditures incurred by the DSFM during the fiscal year ending shall be submitted to Canada no later than nine months after the end of that fiscal year, by

1.3 The payments to be made by Canada to Manitoba pursuant to this Agreement shall be made within thirty (30) working days after the receipt of the documents referred to in Clause 1.1, provided that the data in the said documents are consistent with the terms and conditions of this Agreement and that Manitoba has followed up with the DSFM on any questions raised by Canada, where applicable.

1.4 The payments to be made by Manitoba to the DSFM pursuant to this Agreement shall be made expeditiously after the receipt of Canada's financial assistance.

2. CERTIFIED FINANCIAL STATEMENTS

2.1 For the purpose of this Agreement, certified financial statements shall be submitted by the DSFM to Manitoba who in turn shall provide financial statements to Canada once certified by a senior program officer and a senior financial officer, duly authorized by Manitoba and agreed to by Canada.

2.2 For the purpose of this Agreement, the financial statements referred to in Clause 1 mean detailed statements of all expenditures incurred by the DSFM for the activities funded under this Agreement. The said financial statements shall be submitted in a form consistent with the budget of the approved Business Plan.

2.3 The activity reports referred to in Clause 1.1 must include a detailed description of activities of the DSFM's approved Business Plan (Appendix 1).

3. OVERPAYMENT

3.1 In the event that payments made to Manitoba under this Agreement exceed the amounts to which Manitoba is entitled under this Agreement, any such surplus is to be applied to the following fiscal year's payable financial assistance by Canada. Where any surplus payable has not been repaid, Canada may deduct an amount equal to the surplus from any subsequent financial assistance amount payable to Manitoba.